



Bulletin Officiel

N° 4445 Mardi 24 Septembre 2013

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

LE CMF A DECIDE DE SUSPENDRE LA COTATION DES ACTIONS DE LA SOCIETE
GIF FILTER DE LA SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013 ET REPRENDRA LE
24 SEPTEMBRE 2013 2

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

GIF FILTER 2

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

TUNISAIR – AGO - 3

CARTHAGE CEMENT - AGO - 4

CARTHAGE CEMENT - AGE - 4

INFORMATIONS POST AGO

SOCIETE PANOBOIS 5-9

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

CIL -2013-1 - 10-13

ATTIJARI LEASING - 2013-1 - 14-17

ATL - 2013-2 - 18-20

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

GROUPE DES ASSURANCES DE TUNISIE – GAT - 21

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

AL KHOUTAF 22

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2013-1 » 23

PAIEMENT DES DIVIDENDES

AL-KHOUTAF 23

COURBE DES TAUX

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 25-26

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30/06/2013

- STEQ

ANNEXE II

OFFRE A PRIX FERME - OPF -

PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA
BOURSE DES ACTIONS LA SOCIETE « BEST LEASE »

COMMUNIQUE DU CMF

Le Conseil du Marché Financier a décidé de suspendre la cotation des actions de la société GIF FILTER SA depuis la séance de bourse du lundi 23 septembre 2013 et ce, à l'effet de permettre au public de prendre connaissance du contenu du communiqué ci-dessous publié. La cotation en bourse des actions de la société GIF FILTER SA reprendra le mardi 24 septembre 2013.

2013 - AC - 18

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Générale Industrielle de Filtration
GIF FILTER SA**

Siège social : GP1 km 35 – 8030 Grombalia.

La société GIF FILTER porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que ses actionnaires de référence (la société ARTIMO, la société Immodev et la société DALMAS) ont signé en date du 23 Septembre 2013 un Contrat de cession d'un bloc de contrôle de la société GIF FILTER au profit de la société Loukil Investment Group portant sur la totalité de leurs participations soit 6 707 748 actions représentant ainsi 65,32% du capital de GIF FILTER. Le montant global de cette transaction sera de 15,308 Millions de Dinars.

Ladite transaction sera concrétisée à travers un protocole d'accord, signé par les deux parties, indiquant les modalités légales, financières et pratiques.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2013 - AS - 796

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNISAIR -
Siège social : Boulevard du 7 novembre 1987 - 2035 Tunis -

La société tunisienne de l'air « TUNISAIR » porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en **Assemblée Générale Ordinaire** qui se tiendra le **lundi 30 septembre 2013 à 10h.00 à l'institut Arabe des Chefs d'Entreprises, sis aux berges du lac Tunis** pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale pour l'année 2012
2. Lecture des Rapports des Commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés au titre de l'année 2012
3. Approbation des états financiers individuels et consolidés au titre de l'année 2012
4. Quitus aux Administrateurs
5. Affectation des résultats au titre de l'année 2012
6. Renouvellement du mandat des Administrateurs
7. Désignation des commissaires aux comptes pour les années 2013,2014 et 2015.
8. Nomination d'un représentant des petits actionnaires au conseil d'administration.

Messieurs les actionnaires peuvent consulter les documents relatifs à l'ordre du jour à partir du 16 septembre 2013, au siège social de la Compagnie, Avenue Mohamed Bouazizi TUNIS-CARTHAGE (Direction Centrale Financière au 2^{ème} étage) du lundi au vendredi, horaire administratif (de 8H à 13H et de 14H à 17H).

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

SOCIETE CARTHAGE CEMENT

Siège Social : Lot 101, Rue du lac Annecy - Les berges du Lac 1053 - Tunis

La société **Carthage Cement** porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en **Assemblée Générale Ordinaire** qui se tiendra **le 08 Octobre 2013 à 10h00** au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise (IACE), aux berges du Lac 1 Tunis, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;*
- 2. Lecture du rapport général des co-commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;*
- 3. Lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;*
- 4. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;*
- 5. Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2012 ;*
- 6. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 ;*
- 7. Quitus aux administrateurs ;*
- 8. Affectation du résultat ;*
- 9. Ratification de la cooptation de deux administrateurs ;*
- 10. Renouvellement de mandat ou nomination des commissaires au compte ;*
- 11. Pouvoir pour formalités.*

2013 - AS - 786

SOCIETE CARTHAGE CEMENT

Siège Social : Lot 101, Rue du lac Annecy - Les berges du Lac 1053 - Tunis

La société Carthage Cement porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en **Assemblée Générale Extraordinaire** qui se tiendra **le 08 Octobre 2013 à 13h00** au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise (IACE), aux berges du Lac 1 Tunis, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Modification des articles 6, 7 et le 2^{ème} paragraphe de l'article 18 des statuts de la société**
- 2. Pouvoir pour formalités.**

2013 - AS - 787

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO**SOCIETE PANOBOIS**

SIEGE SOCIAL : ROUTE DE TUNIS 4011 HAMMAM SOUSSE

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 22 juin 2013, la société PANOBOIS publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :**Première résolution : Approbation des états financiers 2012**

Après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur les opérations de l'exercice allant du 01 janvier 2012 au 31 décembre 2012, ainsi que les explications données en cours de séance, l'Assemblée Générale approuve sans réserve aucune les états financiers.

Elle approuve en outre les opérations et mesures traduites par ces comptes ou résumées dans le rapport du Conseil d'Administration lequel fait ressortir pour l'exercice 2012 un déficit net de 256.049.789 Dinars.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution : Quitus aux administrateurs

L'Assemblée Générale donne quitus entier, définitif et sans réserve aux premiers dirigeants de la société et aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution : Affectation des résultats

L'Assemblée Générale décide l'affectation des résultats déficitaires de l'exercice 2012 de 256.049.789 dinars en résultats reportés.

Ainsi suite à l'affectation des résultats déficitaires, les soldes des comptes des capitaux propres seront comme suit :

• Capital social	:	8.750.000,000 dinars
• Réserves légales	:	549.413,774 dinars
• Autres capitaux propres	:	6 566.759,225 dinars
• Prime de fusion	:	17 673.188,381 dinars
• Résultats reportés	:	-234.118,278 dinars

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

Quatrième résolution : Conventions réglementées

L'Assemblée Générale donne acte au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes de ce qui lui a été rendu compte conformément à l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Elle approuve toutes les opérations réalisées et telles que décrites dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution : Renouvellement des mandats des administrateurs venant à expiration

L'assemblée générale renouvelle pour une durée de trois ans, qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015, les mandats des administrateurs de la société, à savoir :

- Mr Neji MHIRI
- La Société MEUBLATEX
- La Société MEUBLATEX INDUSTRIES
-

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution : Pouvoirs pour formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités d'enregistrement de dépôt et de publicité requises par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

2- Le bilan après affectation du résultat :**B I L A N APRES AFFECTATION DES RESULTATS***(Exprimé en dinars)*

ACTIFS	Notes	AU 31 DECEMBRE	
		2012	2011
ACTIFS NON COURANTS			
ACTIFS IMMOBILISES			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		54 510,395	54 510,395
AMORTISSEMENTS		54 510,395	54 116,020
	A1	0,000	394,375
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		31 754 858,717	31 677 721,940
AMORTISSEMENTS		20 779 468,028	20 372 924,984
	A2	10 975 390,689	11 304 796,956
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	A3	23 936 187,111	23 936 139,111
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES		34 911 577,800	35 241 330,442
AUTRES ACTIFS NON COURANTS	A4	15 098,852	25 254,754
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		34 926 676,652	35 266 585,196
ACTIFS COURANTS			
STOCKS	A5	4 787 319,834	5 868 635,289
PROVISIONS		3 126,825	8 543,631
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	A6	2 408 610,330	2 560 083,807
PROVISIONS		675 332,053	690 845,391
AUTRES ACTIFS COURANTS	A7	3 339 901,200	3 012 752,933
PROVISIONS		719 830,896	542 231,160
PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIER	A8	8 220,000	9 450,000
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES	A9	804 360,522	875 413,734
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		9 950 122,112	11 084 715,581
TOTAL DES ACTIFS		44 876 798,764	46 351 300,777

- Suite -

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	AU 31 DECEMBRE	
		2012	2011
CAPITAUX PROPRES			
CAPITAL SOCIAL		8 750 000,000	8 750 000,000
RESERVES		549 413,774	549 413,774
PRIMES DE FUSION		17 673 188,381	17 673 188,381
AUTRES CAPITAUX PROPRES		6 566 759,225	6 669 642,993
RESULTATS REPORTES		-234 118,278	21 931,511
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT		33 305 243,102	33 664 176,659
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		0,000	0,000
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	P1	33 305 243,102	33 664 176,659
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		2 136 578,000	3 175 600,000
AUTRES PASSIFS FINANCIERS		1 306 592,020	1 376 592,020
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	P2	3 443 170,020	4 552 192,020
PASSIFS COURANTS			
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	P3	2 043 683,386	1 770 757,746
AUTRES PASSIFS COURANTS	P4	1 794 602,828	1 687 467,511
CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS	P5	4 290 099,428	4 676 706,841
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		8 128 385,642	8 134 932,098
TOTAL DES PASSIFS		11 571 555,662	12 687 124,118
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		44 876 798,764	46 351 300,777

- Suite -

2- L'état d'évolution des capitaux propres :

Rubriques	Capital Social	Réserve légale	Prime de fusion	Réserves pour réinv exonérés	Réserves spéciales de réévaluation	Subvention d'invest	Résultat de l'exercice	Résultat reportés	Total des capitaux propres
Solde au 31/12/2012	8 750 000,000	549 413,774	17 673 188,381	4 330 048,673	2 151 093,285	85 617,267		21 931,511	33 561 292,891
Résultat de l'exercice							-256 049,789		-256 049,789
Affectation approuvée par l'AGO du									
Résultats reportés							256 049,789	-256 049,789	0,000
Réserve légale									0,000
Aug du Capital									0,000
Dividendes									0,000
Total	8 750 000,000	549 413,774	17 673 188,381	4 330 048,673	2 151 093,285	85 617,267	0,000	-234 118,278	33 305 243,102

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2013.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2013-1 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION:

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL réunie le 21 mai 2013 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite de 100 millions de dinars et ce avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2013 et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 29 août 2013 d'émettre un emprunt obligataire de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 millions de dinars aux conditions ci-après :

- Catégorie A : 5 ans à taux fixe 7% brut l'an, ou/et variable à TMM+1,50% brut l'an ;
- Catégorie B : 7 ans avec 2 années de grâce à taux fixe 7,25% brut l'an.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant : L'emprunt obligataire «CIL 2013-1» est d'un montant de 20 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt «CIL 2013-1» fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **27 septembre 2013** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **06 décembre 2013**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **06 décembre 2013**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **06 décembre 2013**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **26 décembre 2013** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **27 septembre 2013** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement**, intermédiaire en bourse, 16 Avenue Jean Jaurès, 1001 Tunis.

- Suite -

But de l'émission : La Compagnie Internationale de Leasing a prévu pour l'année 2013 des mises en force qui s'élèvent à 190 MDT. Ces nouvelles mises en force seront financées à hauteur de 40 MDT par deux emprunts obligataires (dont 20 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente note d'opération), 37MDT par d'autres emprunts à moyen terme et par l'encaissement des crédits de leasing accordés durant les années passées.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

Nature, forme et délivrance des titres

- ❖ **La législation sous laquelle les titres sont créés:** Ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- ❖ **Dénomination de l'emprunt :** « CIL 2013-1»
- ❖ **Nature des titres :** Titres de créance.
- ❖ **Forme des obligations:** Les obligations seront nominatives.
- ❖ **Catégorie des titres :** Ordinaire
- ❖ **La législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- ❖ **Modalité et délai de délivrance des titres:** Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire mandaté agréé (CGI).

Prix de souscription et d'émission : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date de souscription et libération et la date limite de clôture, soit le **06 décembre 2013** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **06 décembre 2013**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, est fixée au **06 décembre 2013**, soit la date limite de clôture des souscriptions. Et ce même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à trois taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie A d'une durée de 5 ans

- **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +1,50% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 150 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de décembre de l'année N-1 au mois de novembre de l'année N.
- **Taux fixe :** Taux annuel brut de 7,00% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis

Catégorie B d'une durée de 7 ans avec 2 ans de grâce

Taux fixe : Taux annuel brut de 7,25% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Intérêts : Les intérêts sont payés à terme échu le 06 décembre La dernière échéance est prévue pour le 06 décembre 2018 pour la catégorie A et le 06 décembre 2020 pour la catégorie B.

- Suite -

Si le montant souscrit de l'emprunt est de 20 000 000 Dinars

Le montant total des intérêts serait de 4 200 000 dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie A à taux fixe.

S'il était souscrit dans sa globalité à taux variable (TMM+1,50%), le montant des intérêts s'élèverait à 3 523 000 dinars (en considérant un taux nominal de 5,8717%, calculé sur la base de la moyenne des TMM du mois de septembre 2012 au mois d'août 2013, à titre indicatif).

Le montant total des intérêts serait de 7 250 000 dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie B au taux de 7,25%.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **06 décembre 2018** pour la catégorie A et le **06 décembre 2020** pour la catégorie B.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **06 décembre** de chaque année. Le premier paiement des intérêts aura lieu le **06 décembre 2014** et le premier remboursement en capital aura lieu le **06 décembre 2014** pour la catégorie A et **06 décembre 2016** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7% l'an pour la catégorie A et 7,25% l'an pour la catégorie B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois d'août 2013 qui est égale à 4,3717%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 5,8717%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,50% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale : Les obligations seront émises pour une durée de 5 ans pour la Catégorie A et 7 ans pour la Catégorie B.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de 3 ans pour la Catégorie A et de 5 ans pour la Catégorie B.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente des titres. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

- La duration de la Catégorie A est de 2,7508 années ;
- La duration de la Catégorie B est de 4,3170 années.

- Suite -

Notation de la société : Le 13 février 2013, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL), attribuée le 02 août 2012, 'BBB-(tun)' et sa note à court terme 'F3 (tun)'. La perspective de la note nationale à long terme est stable.

Notation de l'émission : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note BBB- (tun) à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing en date 02 septembre 2013.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2013/1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité y afférente.

Cotation en bourse : La Compagnie Internationale de Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2013/1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : La Compagnie Internationale de Leasing s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2013/1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédits exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leurs sont liés, la souscription au taux indexé au TMM risquerait de faire supporter l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n°**13-836** en date du **12 septembre 2013**, du document de référence « CIL 2013 » enregistré par le CMF sous le n° **13-007** en date du **28 août 2013** et des indicateurs d'activité de la CIL relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2013.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la CIL, 16 avenue Jean Jaurès, Tunis sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tr et auprès de la CGI, intermédiaire en bourse chargé de l'Opération, 16 avenue Jean Jaurès, Tunis.

Les indicateurs d'activité relatifs au troisième trimestre 2013 de la CIL seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2013. Il doit être également accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 juin 2013 pour tout placement sollicité après le 31 août 2013. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « Attijari Leasing 2013-1 »

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires d'Attijari Leasing réunie le 27 juin 2013 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite de 60 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 29 août 2013 d'émettre un emprunt obligataire de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 millions de dinars et a donné le pouvoir au Directeur Général pour ajuster les caractéristiques et les conditions de l'emprunt obligataire comme suit :

Dénomination de l'emprunt : «Attijari Leasing 2013-1 »

Montant : 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 de dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à trois taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,10%

Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,00%

Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce au taux fixe de 7,10%

Catégorie A d'une durée de 5 ans

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,10% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de novembre de l'année N-1 au mois d'octobre de l'année N.

Catégorie B d'une durée de 5 ans

7,00% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- Suite -

Catégorie C d'une durée de 7 ans avec 2 ans de grâce

7,10% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- ✓ Pour les obligations de la Catégorie B, ce taux est de 7,00% l'an ;
- ✓ Pour les obligations de la Catégorie C, ce taux est de 7,10% l'an.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juillet 2013, qui est égale à 4,30%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,40%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,10%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale : Les obligations seront émises pour une durée de 5 ans pour les Catégories A et B et 7 ans pour la Catégorie C.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de 3 ans pour les Catégories A et B et de 5 ans pour la Catégorie C pour l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2013-1».

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente des titres. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

- ✓ La duration de la Catégorie B est de 2,751 années ;
- ✓ La duration de la Catégorie C est de 4,329 années.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22 novembre 2013**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **22 novembre 2013** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

- Suite -

Amortissement et remboursement :

Pour les obligations des Catégories A et B

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation, et ce de la première année jusqu'à la cinquième année. L'emprunt sera amorti en totalité le **22 Novembre 2018**.

Pour les obligations de la Catégorie C

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la troisième année jusqu'à la septième année d'un montant annuel de 20 dinars. L'emprunt sera amorti en totalité le **22 Novembre 2020**.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **22 novembre** de chaque année. Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **22 novembre 2014** et le premier remboursement en capital aura lieu le **22 Novembre 2014** pour les catégories A et B et **22 Novembre 2016** pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **16 septembre 2013** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **22 novembre 2013**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22 novembre 2013**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22 novembre 2013**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **29 novembre 2013** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **16 septembre 2013** auprès d'Attijari Intermédiation - intermédiaire en bourse.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt Obligataire « Attijari Leasing 2013-1 », seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Attijari Intermédiation - intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

- Suite -

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation de la société : L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du 13 février 2013, les notes attribuées à la société Attijari Leasing, soient :

- Note à long terme : BB+ (tun)
- Note à court terme : B (tun)
- Perspective d'évolution de la note à long terme : stable

Notation de l'emprunt : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 07 août 2013, la note « BB+ (tun) » à l'émission relative à l'Emprunt Obligataire « Attijari Leasing 2013-1 ».

Cotation en bourse : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « Attijari Intermédiation » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « Attijari Leasing 2013-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions à l'Emprunt Obligataire «Attijari Leasing 2013-1» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° **13-0835** en date du **30 août 2013**, du document de référence « Attijari Leasing 2013 » enregistré par le CMF sous le n° **13-008** en date du **30 août 2013**, des indicateurs d'activité d'Attijari Leasing relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2013 et des états financiers intermédiaires d'Attijari Leasing arrêtés au 30 juin 2013.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès d'Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et auprès de Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse chargé de l'Opération, Rue des lacs de Mazurie-1053 les Berges du lac.

Les indicateurs d'activité relatifs au troisième trimestre 2013 et les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2013 d'Attijari Leasing seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2013. Il doit être également accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 juin 2013 pour tout placement sollicité après le 31 août 2013. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2013-2 »

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease tenue le 06/06/2013 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 millions de dinars et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 26/07/2013 d'émettre un emprunt obligataire de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 50 millions de dinars aux conditions explicitées ci-après :

Dénomination de l'emprunt : «ATL 2013-2 »

Montant : 30 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 50 000 000 de dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

Taux variable

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,9% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de novembre de l'année n-1 au mois d'octobre de l'année n.

Taux fixe

7,2% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,2% l'an pour le présent emprunt.

- Suite -

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juillet 2013, qui est égale à 4,2992%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,1992%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,9%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale : Les obligations du présent emprunt seront émises pour une période totale de 7 ans dont 2 ans de grâce.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de 5 ans pour le présent emprunt.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente des titres. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est égale à 4,3211 années.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15 novembre 2013**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **15 novembre 2013** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises seront remboursables, à partir de la troisième année, d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **15 novembre 2020**.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **15 novembre** de chaque année. Le premier paiement en intérêts aura lieu le **15 novembre 2014** et le premier remboursement en capital aura lieu le **15 novembre 2016**. Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **09 septembre 2013** et clôturées sans préavis et au plus tard le **15 novembre 2013**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000) dinars est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 500 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15 novembre 2013**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

- Suite -

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15 novembre 2013**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30 novembre 2013** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 09 septembre 2013 auprès de l'Arab Financial Consultants - intermédiaire en bourse, sis 4, Rue Brahim Jaffel El Menzah IV, 1004 Tunis et la BNA Capitaux- intermédiaire en bourse, sis au complexe le banquier avenue Taher Hadded les Berges du Lac Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt Obligataire « ATL 2013-2 », seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS « AFC » - intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation de la société : L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du 13 février 2013, les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note à long terme : BBB (tun)
- Note à court terme : F3 (tun)
- Perspective d'évolution de la note à long terme : stable

Notation de l'emprunt : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 19 juillet 2013, la note « BBB(tun) » à l'émission relative à l'Emprunt Obligataire « ATL 2013-2 ».

Cotation en bourse : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'ARAB TUNISIAN LEASE « ATL » s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « ATL 2013-2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : l'ARAB TUNISIAN LEASE « ATL » s'engage dès la clôture des souscriptions à l'Emprunt Obligataire « ATL 2013-2 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° **13-0834** en date du **23 août 2013**, du document de référence « ATL 2013 » enregistré par le CMF sous le n° **13-006** en date du **23 août 2013**, des indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Lease relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2013 et des états financiers intermédiaires de l'Arab Tunisian Lease arrêtés au 30 juin 2013, pour tout placement sollicité après le 31 août 2013.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 Mahragène ; de l'AFC intermédiaire en bourse - 4 Rue Brahim Jaffel El Menzah IV 1004 Tunis ; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – complexe le banquier avenue Taher Hadded les Berges du Lac Tunis et sur les sites Internet du CMF : www.cmf.org.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au troisième trimestre 2013 et les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2013 de l'ATL seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard, respectivement le 20 octobre 2013 et le 31 août 2013.

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

Groupe des Assurances de Tunisie « GAT »

Société Anonyme au Capital de 35.000.000 dinars

Siège social : 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

R.C. n° B1154341997 - M.F. n° 0000673N

Tél. : 71 843 900 - Fax : 71 783 607

Le Groupe Des Assurances de Tunisie porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que l'augmentation de son capital social de 10 000 000 dinars, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du **18 mars 2013** et ouverte à la souscription le **18 mars 2013**, a été réalisée par l'émission de 1 000 000 actions nouvelles au prix de 20 dinars l'action, soit 10 dinars de prime d'émission et 10 dinars de nominal, souscrites en numéraire à raison de (2) actions nouvelles pour (7) anciennes. La libération des actions souscrites a été faite au quart du nominal et la totalité de la prime d'émission.

Le capital social du Groupe Des Assurances de Tunisie est ainsi porté à 45 000 000 dinars divisé en 4 500 000 actions de valeur nominale 10 dinars chacune et l'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

Société Industrielle Tunisienne de l'Enveloppe et du Cartonnage « AL-KHOUTAF »

Siège Social : Route De Gabés km 1.5 -3003 SFAX (Tunisie)-

La Société Industrielle Tunisienne de l'Enveloppe et du Cartonnage « AL-KHOUTAF » porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **15 juin 2013** a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de **765 765** dinars pour le porter de **7 657 650** dinars à **8 423 415** dinars et ce par incorporation de :

- ❖ **667 913,100** dinars à prélever sur le poste « Compte Spécial d'Investissement » après affectation des résultats de 2012 ;
- ❖ **97 851,900** dinars à prélever sur les réserves légales.

Cette augmentation est réalisée par l'émission de 153 153 actions nouvelles gratuites de nominal 5 dinars chacune, à attribuer aux détenteurs des 1 531 530 actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires en bourse des droits d'attribution, à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour dix (10) actions anciennes.

Les anciens actionnaires pourront exercer leurs droits d'attribution en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse.

L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **30 septembre 2013**.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les 153 153 actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1 janvier 2013**.

Cotation en bourse :

- Les actions anciennes de la société « AL-KHOUTAF » seront négociables en bourse, sur le marché hors cote selon les règles de fonctionnement de la bourse, droit d'attribution détaché, à partir du **30 septembre 2013**.
- Les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse, sur le marché hors cote selon les règles de fonctionnement de la bourse à partir du **30 septembre 2013** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées et ce, dès leur création.
- Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du **30 septembre 2013**.

AVIS DES SOCIETES

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« TUNISIE LEASING 2013-1 »**

La Société TUNISIE LEASING porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'Emprunt Obligataire «**TUNISIE LEASING 2013-1**» de 20 000 000 DT susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 DT, ouvertes au public le **27 août 2013**, ont été clôturées le **16 Septembre 2013** pour un montant de 30 000 000 DT.

2013 - AS - 794

PAIEMENT DES DIVIDENDES

**Société Industrielle Tunisienne de l'Enveloppe et du Cartonnage
« AL-KHOUTAF »**

Société anonyme au capital de 7.657.650 Dinars

Siège Social : Route De Gabés km 1.5 -3003 SFAX (Tunisie)-

Registre de commerce n°184391996

La Société Industrielle Tunisienne de l'Enveloppe et du Cartonnage « **AL-KHOUTAF** » porte à la connaissance de ses actionnaires et de l'ensemble du public que l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 15 Juin 2013 a fixé le montant net du dividende par action à 500 millimes et que ces dividendes seront mis en paiement à partir du 30 septembre 2013 auprès de la société « **AL-KHOUTAF** ».

LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT

Tahar AFFES

2013 - AS - 791

AVIS

COURBE DES TAUX DU 24 SEPTEMBRE 2013

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,816%		
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,818%	1 000,549
TN0008002792	BTC 52 SEMAINES 22/10/2013		4,820%	
TN0008002800	BTC 52 SEMAINES 26/11/2013		4,824%	
TN0008002826	BTC 52 SEMAINES 28/01/2014		4,832%	
TN0008002834	BTC 52 SEMAINES 25/03/2014		4,840%	
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,842%	1 013,809
TN0008002859	BTC 52 SEMAINES 20/05/2014		4,847%	
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,854%	1 025,452
TN0008002875	BTC 52 SEMAINES 05/08/2014		4,857%	
TN0008002883	BTC 52 SEMAINES 02/09/2014		4,861%	
TN0008002891	BTC 52 SEMAINES 30/09/2014	4,865%		
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,955%	1 026,265
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,122%	997,615
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,225%	1 000,094
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,372%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"	5,414%		994,905
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,560%	1 039,325
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,877%	983,725
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,917%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,980%	977,622
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"	6,214%		962,757
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,304%	1 037,968
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,314%		952,104

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	143,490	146,738 146,752		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2	FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07	12,612	12,916 12,917		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,296	1,329 1,330		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	35,081	36,029 36,033		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	47,709	48,921 48,925		
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	165,014	155,582 155,213		
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,242	543,809 544,059		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128,896	119,683 118,591		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	123,727	122,731 122,437		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,624	116,366 116,183		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,323	111,595 111,364		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	87,981	86,896 86,856		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	140,483	124,501 124,001		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	102,674	94,157 93,786		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	105,730	106,529 106,480		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 313,441	1 342,307 1 340,618		
17	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 306,497	2 260,984 2 245,487		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	107,249	103,128 102,199		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,406	101,934 101,248		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	120,766	122,531 122,101		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 190,742	1 198,134 1 199,786		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	127,271	124,844 124,942		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,247	15,310 15,344		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 923,437	5 884,105 5 884,220		
25	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,000	5 042,744 5 044,334		
26	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,223	2,169 2,153		
27	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,901	1,884 1,876		
28	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,201	1,089 1,081		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
29	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	07/05/13	3,201	107,250	107,003 107,015
30	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	15/04/13	3,487	104,162	103,263 103,274
31	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	02/04/13	3,398	105,267	104,562 104,571
32	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	27/05/13	3,896	102,466	101,513 101,547
33	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	27/05/13	3,715	103,164	102,376 102,388
34	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	28/05/13	3,393	106,613	105,873 105,882
35	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	31/05/13	3,814	103,696	102,925 102,938
36	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	02/05/13	3,874	103,579	102,469 102,479
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	02/05/13	3,800	104,035	103,048 103,061
38	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/13	3,501	105,393	104,457 104,465
39	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/13	3,395	101,616	100,838 100,849
40	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	18/03/13	3,765	103,937	103,035 103,047
41	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/13	3,316	103,745	102,993 103,003
42	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	30/04/13	3,383	106,429	105,760 105,770
43	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	18/04/13	3,590	105,458	104,518 104,529
44	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/13	2,823	102,929	102,288 102,296
45	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/13	3,320	102,350	101,550 101,560
46	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/13	3,435	104,217	103,581 103,592
47	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/13	3,878	102,401	101,440 101,451
48	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	31/05/13	3,517	103,370	102,542 102,552
49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/13	3,124	104,285	103,437 103,447
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/13	3,866	102,367	101,411 101,423
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	24/04/13	3,746	103,800	102,669 102,679
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/13	3,135	104,521	103,761 103,771
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	24/05/13	3,283	101,942	101,240 101,250

- Mardi 24 Septembre 2013

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	30/04/13	0,314	10,458	10,408	10,409
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	21/05/13	3,945	103,310	101,958	101,968
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	3,570	103,455	102,504	102,517
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	3,655	101,079	100,148	100,215
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	07/05/13	0,702	70,832	66,199	65,756
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	2,216	150,572	146,912	146,753
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	18,410	1493,097	1 460,979	1 459,616
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	02/05/13	2,394	111,725	107,901	107,752
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	02/05/13	1,693	110,651	105,963	105,914
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	31/05/13	0,349	87,724	84,087	83,695
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	18/03/13	0,386	16,757	16,631	16,624
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/13	3,907	269,423	263,436	262,573
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/13	0,870	39,445	35,199	35,102
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/13	16,587	2 463,959	2 283,934	2 280,208
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	16/05/13	1,476	78,374	75,647	75,369
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	14/05/13	1,136	58,043	56,432	56,372
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	24/05/13	0,958	99,438	99,632	99,441
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	24/05/13	1,219	111,271	109,764	109,494
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	99,761	98,608	98,307
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	30/04/13	0,226	11,554	11,253	11,236
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	30/04/13	0,138	12,456	11,850	11,802
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	15,426	14,675	14,607
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	30/04/13	0,266	15,221	14,146	14,028
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	27/05/13	0,268	12,161	11,584	11,581
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,086	10,731	10,569	10,564
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,140	10,515	10,431	10,427
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,199	10,686	10,604	10,604
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,346	123,670	125,791	125,723
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,196	125,225	125,280	125,230
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	24/05/13	0,110	10,509	9,991	9,994
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/13	0,923	111,016	101,309	100,808
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	31/05/13	0,205	19,855	19,801	19,783
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	86,962	76,230	75,868
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	88,458	77,721	77,369
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	24/05/13	1,545	96,633	96,762	96,664
89	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,431	90,756	90,377
90	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	97,381	96,901	96,998
91	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,659	99,398	99,418
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
92	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	24/04/13	2,328	98,265	95,413	95,020
93	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	24/04/13	0,251	110,268	101,364	101,253
94	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	02/05/13	2,992	136,191	127,699	127,002
95	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	24/05/13	0,064	10,883	10,521	10,405
96	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	0,934	117,185	115,089	114,055
97	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	2,167	116,684	116,687	116,364
98	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	1,277	103,916	102,104	101,477
99	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	100,734	97,731	96,765
100	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	1,155	180,586	181,890	180,011
101	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	2,274	161,095	161,654	160,802
102	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	3,826	142,686	141,746	141,445
103	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 973,706	9 873,943	9 780,661
104	MAC EPARGNE ACTIONS FCP *	MAC SA	20/07/09	-	-	20,319	19,632	19,315
105	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	139,386	130,426	127,968
106	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 551,185	1 486,726	1 473,129
107	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	112,651	105,819	104,802
108	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	91,583	87,097	87,188
109	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	05/06/13	0,245	115,510	114,021	114,249
110	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	9 259,595	8 884,681	8 804,236
111	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	-	-	-	9,410	9,285
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
112	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	-	-	-	9,250	9,200

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001
Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

**SOCIETE TUNISIENNE D'EQUIPEMENT
-STEQ-**

Siège social : 5, Rue 8603, Z.I. Charguia I – 1080 Tunis-

La Société Tunisienne d'EquipeMENT –STEQ–, publie ci-dessous ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2013 accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes, Mr Hichem KACEM et Walid Ben AYED.

BILAN

(Unité : Dinar)

ACTIFS	Notes	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>				
Actifs Immobilisés				
Immobilisations incorporelles		55 588	54 088	54 088
Moins : amortissements		-40 255	-37 625	-38 917
Moins : provisions		-10 000	-10 000	-10 000
	1	5 333	6 463	5 171
Immobilisations corporelles		14 084 515	13 814 856	14 084 833
Moins : amortissements		-3 646 043	-3 099 283	-3 438 495
	2	10 438 471	10 715 573	10 646 338
Immobilisations financières		18 620 104	18 750 838	18 562 937
Moins : provisions		-810 771	-811 871	-810 771
	3	17 809 333	17 938 967	17 752 166
Total des actifs immobilisés		28 253 138	28 661 003	28 403 675
Autres actifs non courants				
<u>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</u>	ANC	28 253 138	28 661 003	28 403 675
<u>ACTIFS COURANTS</u>				
Stocks		5 077 533	6 798 134	5 477 128
Moins : provisions		-1 229 638	-1 508 331	-922 892
	4	3 847 895	5 289 803	4 554 236
Clients et comptes rattachés		6 877 755	7 743 267	6 248 394
Moins : provisions		-1 343 520	-1 385 722	-1 383 181
	5	5 534 234	6 357 545	4 865 213
Autres actifs courants		3 563 451	3 394 989	3 018 630
Moins : provisions		-447 222	-419 587	-425 030
Placements et autres actifs financiers		2 328 345	715 831	2 328 383
Moins : provisions		-1 370 926	-560 308	-1 370 926
Liquidités et équivalents de liquidités		779 491	210 652	968 954
	6			
	7			
	8			
<u>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</u>	AC	14 235 268	14 988 925	13 939 460
<u>TOTAL DES ACTIFS</u>		42 488 405	43 649 928	42 343 135

BILAN

(Unité : Dinar)

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	Notes	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
<u>CAPITAUX PROPRES</u>				
Capital social		7 000 000	7 000 000	7 000 000
Réserves		4 312 067	4 273 503	4 273 503
Réserves pour fonds social		167 345	163 758	164 100
Avoirs des actionnaires		-128 747	-150 183	-150 183
Résultats reportés		2 893 248	3 463 315	3 463 315
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT</u>	9	14 243 913	14 750 393	14 750 735
Résultat de l'exercice		74 842	-111 977	-510 067
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</u>	CP	14 318 755	14 638 416	14 240 668
<u>PASSIFS</u>				
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>				
Emprunts	10	6 006 182	7 135 939	7 109 956
Autres passifs financiers		0	0	0
Provisions		5 440	5 440	5 440
<u>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</u>	PNC	6 011 622	7 141 379	7 115 396
<u>PASSIFS COURANTS</u>				
Fournisseurs et comptes rattachés	11	6 035 153	7 638 079	5 856 147
Autres passifs courants	12	1 455 241	1 316 277	1 243 319
Autres passifs financiers	13	12 270 085	10 855 064	11 179 664
Concours bancaires	14	2 397 550	2 060 713	2 707 941
<u>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</u>	PC	22 158 029	21 870 133	20 987 071
<u>TOTAL DES PASSIFS</u>	P	28 169 650	29 011 512	28 102 467
<u>TOTAL CAPITAUX PROPRES & PASSIFS</u>		42 488 405	43 649 928	42 343 135

ETAT DE RESULTAT

(Unité : Dinar)

	Notes	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Revenus	R1	18 504 158	20 028 202	39 072 592
Coût des ventes	R3	-14 162 272	-15 864 587	-31 253 228
<u>Marge brute</u>		4 341 886	4 163 615	7 819 364
Autres produits d'exploitation	R2	136 529	133 951	228 593
Frais de distribution	R3	-1 168 368	-1 058 485	-2 265 423
Frais d'administration	R3	-1 207 595	-1 201 961	-2 494 856
Autres charges d'exploitation	R3	-429 328	-1 374 182	-315 175
<u>Résultat d'exploitation</u>		1 673 124	662 938	2 972 503
Charges financières nettes	R3	-1 481 056	-673 027	-3 395 856
Produits financiers	R4	21 302	21 663	49 697
Autres gains ordinaires	R5	44 839	15 051	178 279
Autres pertes ordinaires	R3	-31 997	-6 415	-17 609
<u>Résultat des activités ordinaires avant impôt</u>		226 212	20 210	-212 986
Impôt sur les bénéfices	R6	-151 370	-132 187	-297 081
<u>Résultat des activités ordinaires après impôt</u>		74 842	-111 977	-510 067
Eléments extraordinaires (Gains/pertes)				
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		74 842	-111 977	-510 067
<u>Résultat net de l'exercice</u>		74 842	-111 977	-510 067
Effets des modifications comptables (net d'impôt)				
RESULTAT APRES MODIF.COMPTABLES		74 842	-111 977	-510 067

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Unité : Dinar)

	Notes	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
<u>Flux de Trésorerie liés à l'exploitation</u>				
Encaissements reçus des clients	FEX1	20 927 080	23 235 725	46 881 063
Sommes versées aux fournisseurs	FEX2	-8 252 374	-11 191 925	-23 589 760
Sommes versées au personnel & organismes sociaux	FEX3	-1 149 910	-1 071 479	-2 271 603
Paievements à l'Etat	FEX4	-4 701 713	-5 425 489	-10 048 392
Intérêts de gestion payés	FEX5	-901 740	-811 742	-1 676 208
Impôts sur les bénéfices payés		0	0	0
Autres Encaissements	FEX6	415 791	190 205	692 445
Autres Décaissements	FEX7	-300 360	-44 800	-164 064
<u>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</u>	FEX	6 036 774	4 880 495	9 823 481
<u>Flux de Trésorerie liés aux activités d'investissement</u>				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles & incorporelles	FI1	-236 563	-284 159	-608 720
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles & incorporelles	FI2	111 500	12 000	14 000
Décaissements provenant de l'acquisition d'immob.financières	FI3	-60 000	-514 233	-767 687
Encaissements provenant de la cession d'immob.financières	FI4	0	0	391 680
Autres Décaissements	FI5	-35 270	-207 085	-1 819 645
<u>Flux de trésorerie affecté aux activités d'invest.</u>	FI	-220 333	-993 477	-2 798 373
<u>Flux de Trésorerie liés aux activités de financement</u>				
Encaissement dividendes	FF1	0	0	289 315
Dividendes & autres distributions	FF2	0	0	0
Encaissements provenant des emprunts	FF3	7 646 142	8 464 076	19 648 652
Remboursement d'emprunts	FF4	-13 341 655	-12 077 794	-26 578 701
Autres Encaissements	FF5	0	1 200	1 200
Autres Décaissements	FF6	0	0	0
<u>Flux de trésorerie provenant des (affecté aux) activités de financement</u>	FF	-5 695 513	-3 612 518	-6 639 534
Incidences des variations de taux de change sur les liquidités & équivalents de liquidités				
Variations de trésorerie		120 928	274 500	385 574
Trésorerie au début de l'exercice		-1 737 868	-2 123 442	-2 123 442
Trésorerie à la fin de l'exercice		-1 616 940	-1 848 942	-1 737 868

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

(Unité : Dinar)

	30/06/2013	%	30/06/2012	%	31/12/2012	%
VENTES DE MARCHANDISES	18 504 158	100	20 028 202	100	39 072 592	100
COUT D'ACHAT DE MARCHANDISES VENDUES	-14 162 272	-77	-15 864 588	-79	-31 253 228	-80
<u>MARGE BRUTE</u>	4 341 886	23	4 163 615	21	7 819 364	20
AUTRES CHARGES EXTERNES	-824 180	-4	-771 700	-4	-1 682 177	-4
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	114 917	1	112 700	1	225 966	1
<u>VALEUR AJOUTEE BRUTE</u>	3 632 623	20	3 504 585	17	6 363 153	16
CHARGES DE PERSONNEL	-1 257 187	-7	-1 212 358	-6	-2 517 154	-6
IMPOTS ET TAXES	-100 850	-1	-95 524	0	-190 086	0
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	21 612	0	21 281	0	2 627	0
<u>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</u>	2 296 198	12	2 217 985	11	3 658 540	9
AUTRES PRODUITS ET GAINS	44 839	0	15 051	0	76 871	0
PRODUITS FINANCIERS	21 302	0	21 663	0	49 697	0
AUTRES CHARGES ET PERTES	-31 996	0	-6 415	0	-17 609	0
CHARGES FINANCIERES	-1 461 199	-8	-1 179 266	-6	-2 350 756	-6
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	-1 005 925	-5	-2 104 156	-11	-3 148 004	-8
REPRISES SUR PROVISIONS & AMORTISSEMENTS	362 993	2	1 055 348	5	1 518 275	4
<u>RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOT</u>	226 212	2	20 211	0	-212 986	-1
IMPOT SUR LES SOCIETES	-151 370	-1	-132 188	-1	-297 081	-1
<u>RESULTAT ORDINAIRE APRES IMPOT</u>	74 842	0.4	-111 977	-1	-510 067	-1
<u>RESULTAT EXTRAORDINAIRE (GAIN OU PERTE)</u>	0		0		0	
RESULTAT NET APRES MODIF. COMPTABLES	74 842	0,4	-111 977	0,559	-510 067	-1

DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL
AU
30 Juin 2013

(Unité : Dinar)

RESULTAT NET COMPTABLE	226 212.577
<u>A REINTEGRER:</u>	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION STOCKS	563 108
PROVISIONS POUR DEPRECIATION CLIENTS	66 960
PROVISIONS POUR PERTES DE CHANGE	280 641
GAIN DE CHANGE ANTERIEUR NON IMPOSABLE	35 621
PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0
PROVISIONS POUR DEBITEUR DIVERS	22 202
CADEAUX ET FRAIS DE RECEPTION EXCEDENTAIRE	0
CHARGES A REINTEGRER RELATIVES AUX VEHICULES	6 403
PENALITES & AMENDES	8 112
DONS & SUBVENTIONS	16 883
TIMBRES DE VOYAGE	300
RESULTAT FISCAL APRES REINTEGRATIONS	1 226 443
<u>A DEDUIRE</u>	
DIVIDENDES	0
PERTE DE CHANGE ANTERIEUR NON DEDUCTIBLE	168 114
REPRISES / PROVISIONS POUR DEPRECIATION CLIENTS	106 621
REPRISES / PROVISIONS POUR DEPRECIATION STOCKS	99 746
REPRISES/ PROVISIONS IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0
REPRISES/ PROVISIONS AUTRES COMPTES DEBITEUR	10
GAIN DE CHANGE LATENTE	24 166
PLUS VALUE SUR TITRE S SICAV	1 401
1er RESULTAT FISCAL APRES REINTEGRATIONS & DEDUCTIONS	826 385
(Limite légale de déduction des provisions) :	413 192.594
<u>A DEDUIRE (LIMITE LEGALE DES PROVISIONS)</u>	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION STOCKS	321 816
PROVISIONS POUR DEPRECIATION CLIENTS	
PROVISIONS POUR TITRES COTES	
2nd RESULTAT FISCAL APRES REINTEGRATIONS & DEDUCTIONS	504 568.798
REINVESTISSEMENTS EXONERES	
3nd RESULTAT FISCAL APRES REINVESTISSEMENTS EXONERES	504 568.80
BENEFICE IMPOSABLE (ARRONDI)	504 568.000
IMPOT SUR LES BENEFICES (30%)	151 370.400
Minimum d'impôts	0,1% CA TTC 21 223
	IMPOT A RETENIR 151 370.400
	RETENUE A LA SOURCE A IMPUTER 51 768.357
	EXCEDENT IS 1 583 400.739
	IS DU (EXCEDENT) 1 483 799

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ETATS FINANCIERS ARRETES AU
30 JUIN 2013

PRESENTATION DE LA SOCIETE

La Société Tunisienne d'Equipement « STEQ » est une Société Anonyme, créée en 1978, dont le capital social est de 7 000 000 de Dinars répartis en 1 400 000 Actions de 5 Dinars chacune.

Son siège social est domicilié au n° 8, Rue 8601, Zone Industrielle Charguia I, Tunis Ville.

La Société a pour principale activité l'achat et la vente en gros de pièces de rechange autos et poids lourds.

REFERENTIEL COMPTABLE

1. DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers de la « STEQ » sont établis et arrêtés conformément aux dispositions et aux conventions comptables énoncées par le système comptable des entreprises (Arrêté du Ministre des Finances du 31 décembre 1996).

Les états financiers, qui en découlent, sont établis par la Société selon le modèle de référence.

Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

2. CONVENTIONS ET NORMES COMPTABLES APPLIQUEES

Les conventions comptables fondamentales concernant les éléments des états financiers et les procédés de prise en compte de l'information financière, sont présentées conformément au cadre conceptuel comptable.

Les méthodes comptables retenues par la société sont en conformité avec les normes comptables mises en vigueur en 1997 par l'arrêté du Ministère des Finances du 30 décembre 1996.

Les conventions comptables de base et les méthodes les plus significatives appliquées pour la préparation des comptes se résument comme suit :

2.1 LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES & INCORPORELLES

Les immobilisations sont enregistrées à leur prix d'achat en hors taxes déductibles, augmenté des frais directs d'acquisition.

Ces immobilisations sont amorties linéairement. La règle du prorata temporis est appliquée pour les acquisitions faites au cours de l'exercice.

Les taux d'amortissement utilisés sont les suivants :

DESIGNATION	TAUX	METHODES
Logiciels	33,33 %	Linéaire
Constructions	5 %	Linéaire
Matériel & Outillage	15 %	Linéaire
A.A.I	10 %	Linéaire
Matériel de Transport	20 %	Linéaire
Equipement de Bureau	20 %	Linéaire
Matériel Informatique	33,33 %	Linéaire

Les dépenses postérieures, relatives aux immobilisations corporelles, sont ajoutées aux valeurs comptables de celles-ci quand elles contribuent à l'amélioration des rendements futurs attendus.

2.2 IMMOBILISATIONS ACQUISES EN LEASING

Les immobilisations exploitées dans le cadre de contrats de leasing, contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2008, sont enregistrées parmi les immobilisations corporelles de la société à leurs prix d'acquisition auprès des établissements de leasing (en hors TVA déductible).

Ces immobilisations sont amorties sur la base de la durée du contrat sans que cette durée ne soit inférieure à une durée minimale fixée par le décret n° 2008-492.

2.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

A la fin de la période, les titres cotés en Bourse sont évalués à la valeur de marché, les plus-values latentes ne sont pas constatées alors que les moins-values dégagées sont provisionnées.

Les titres non-côtés sont évalués, à la date de clôture, à leur juste valeur correspondant soit au prix retenu dans les transactions récentes, soit à leur valeur mathématique. Dans les deux cas, les dépréciations constatées font l'objet de provisions alors que les plus-values potentielles ne sont pas prises en compte.

2.4 PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

La présentation des états financiers annuels de la société n'a pas connu de changements significatifs par rapport à l'exercice précédent.

NOTES RELATIVES AU BILAN

NOTE ANC - ACTIFS NON COURANTS :

Au 30 Juin 2013, cette rubrique totalise un montant net de 28 253 138 D contre 28 403 675 D au 31 décembre 2012.

Dinars

DESIGNATION	Note	VCN 30.06.2013	VCN 30.06.2012	VCN 31.12.2012
- Immobilisations Incorporelles	1	5 334	6 463	5 171
- Immobilisations Corporelles	2	10 438 471	10 715 573	10 646 338
- Immobilisations Financières	3	17 809 333	17 938 967	17 752 166
Total des actifs non courants		28 253 138	28 661 003	28 403 675

NOTE 1 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les Immobilisations Incorporelles totalisent, au 30 juin 2013, une valeur brute de 55 588 D, soit une augmentation de 1 500 D relative à l'acquisition du logiciel de suivi GPRS.

La provision constatée au niveau de ce poste (-10 000 D) est rattachée à la situation du fonds de commerce associé à l'ancien local de la société (Rue Houcine Bouzaïene –Tunis).

Le détail des variations enregistrées au niveau des immobilisations Incorporelles figure au niveau du tableau suivant :

En Dinars

Libellé	Valeur Brut				Valeur au 30/06/13	Amortissem ent Antérieur	Amortissements			VCN
	Début	Acquisition	Cession	Reclas sement			Dotation	Cession	Amortis sements cumulée s	
Logiciel	44 088	1 500	-	-	45 588	38 917	1 337	-	40 254	5 334
Fonds de commerce	10 000	-	-	-	10 000	10 000	-	-	10 000	0
Total au 31/12/2012	54 088	1 500	-	-	55 588	48 917	1 337	-	50 254	5 334

NOTE 2 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les Immobilisations Corporelles totalisent, au 30 Juin 2013, une valeur brute de 14 084 515 D contre 14 084 833 D au 31 décembre 2012, soit une diminution de 318 D (243 151 D d'acquisitions contre 243 469 D de cessions).

Les principaux comptes d'immobilisations concernés par ces variations sont les suivants :

- Immobilisations en cours : Installation des portes et fenêtre destinée à la structure de RIA pour un montant de 2 790 D ;
- Bâtiments : Acquisition d'un appartement sise à ELMOUROUJ 5 et ce dans le cadre de l'apurement de la créance d'un Client ;
- Terrain : Augmentation de la valeur du terrain Charguia suite au paiement du complément du droit d'enregistrement ;
- A.A.I : Correspond principalement aux agencements administratifs pour un montant de 11 169 D ;
- Matériel de transport : diminution de 142 313D résultant principalement aux acquisitions de cinq véhicules pour un montant de 101 156 D contre la cession de cinq véhicules pour un montant brut de 243 469 D ;
- Matériel Informatiques : Acquisition deux PC portable pour un montant de 2 045 D ;
- Equipement de bureaux : Augmentation de 17 523 D résultant principalement aux acquisitions des sièges pour un montant de 11 785 D, deux GSM à usage commercial pour un montant de 796, et autres équipement pour un montant de 4 942 D ;

Le détail des variations enregistrées au niveau des Immobilisations Corporelles figure au niveau du tableau suivant :

En Dinars

Libellé	Valeur Brut				Valeur au 30/06/13	Amortissement Antérieur	Amortissements			VCN
	Début	Acquisition	Cession	Reclassement			Dotation	Cession	Amortissements cumulées	
Terrain	2 497 922	46 804	-	-	2 544 726	-	-	-	-	2 544 726
Bâtiments	6 067 817	61 605	-	-	6 129 422	960 793	151 081	-	1 111 874	5 017 548
Agén. Amen. Insta	1 951 362	11 169	-	-	1 962 531	1 183 671	53 460	-	1 237 131	725 400
Matériel industriel	23 149	59	-	-	23 208	11 323	1 251	-	12 574	10 634
Matériel de transport	1 125 080	101 156	243 469	-	982 767	760 480	85 810	144 769	701 522	281 245
Equipement de Bureau	222 656	17 523	-	-	240 179	165 829	10 850	-	176 679	63 500
Matériel Informatique	466 827	2 045	-	-	468 872	356 399	49 866	-	406 264	62 608
Immobilisation en Cours	1 730 020	2 790	-	-	1 732 810	-	-	-	-	1 732 810
Total au 31/12/2012	14 084 833	243 151	243 469	-	14 084 515	3 438 495	352 318	144 769	3 646 044	10 438 471

① Le résultat de la cession de l'exercice se détaille comme suit :

Désignation	Valeur Brute	Cumul Amort	VCN	En Dinars	
				prix cession	+/- value
Cession IZUZU 9580 TU 94	8 500	8 500	0	7 000	7 000
Cession LAND ROVER 281 TU 146	180 275	81 575	98 700	75 000	-23 700
Cession CLIO 6620 TU 135	16 854	16 854	0	11 500	11 500
Cession IVECO 1498 TU 132	36 532	36 532	0	12 000	12 000
Cession CLIO 7896 TU 99	1 308	1 308	0	6 000	6 000
TOTAL	243 469	144 769	98 700	111 500	12 800

② Les immobilisations en cours correspondent principalement aux travaux de construction du deuxième étage (département administratif) du nouveau siège social sis au 8, rue 8601 Z.I Charguia I.

La société a suspendu momentanément ces travaux et a réservé les fonds initialement alloués à cette construction pour l'extension de ses activités d'exploitation.

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Cette rubrique totalise au 30 Juin 2013, un montant brut de 18 620 104 D contre 18 562 937 D au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 57 167 D, se ventile comme suit :

DESIGNATION	NOTE	En Dinars		
		30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Titres de participations	3-1	18 532 887	18 611 448	18 465 729
Provisions / titres de participations	3-1	- 778 834	- 763 027	- 778 834
Prêt aux personnels		55 630	50 766	47 314
Provisions /prêts aux personnels		- 1 100	- 1 100	-1 100
Cautions accordées		31 587	88 624	49 894
Provisions / cautions accordées		-30 837	-47 744	-30 837
Total		17 809 333	17 938 967	17 752 166

3-1 Titres de participations :

Les mouvements enregistrés, au niveau des titres de participation, se résument comme suit :

- La participation à l'augmentation du capital « **PALMA** » de 6 000 actions pour un montant de 60 000 D
- L'acquisition de 375 actions « **PIMA** » pour un montant de 7 158 D.

Les détails de la composition du portefeuille titre de participation ainsi que les variations enregistrées et les provisions constatées, par nature de participation, figurent au niveau du tableau suivant :

Titres de participations	SOLDE INITIAL			ACQUISITION			CESSIONS			SOLDE FINAL			PROV	REPRISE / DOTATION 2012	TOTAL Provisions	VCN
	NBRE	CMP	MONTANT	NBRE	CMP	MONTANT	NBRE	CMP	MONTANT	NBRE	CMP	MONTANT				
PIMA	438 586	11	4 684 654	375	19	7 158	-	-	-	438 961	11	4 691 812	-	-	-	4 691 812
BTS	700	10	7 000	-	-	-	-	-	-	700	10	7 000	-	-	-	7 000
DAR EDDOHEN	500	100	50 000	-	-	-	-	-	-	500	100	50 000	50 000	-	50 000	-
GRANADA HOTEL	44 287	10	442 889	-	-	-	-	-	-	44 287	10	442 889	-	-	-	442 889
KOKET	22 547	107	2 412 004	-	-	-	-	-	-	22 547	107	2 412 004	-	-	-	2 412 004
BAGNOLE	6 000	10	60 000	-	-	-	-	-	-	6 000	10	60 000	-	-	-	60 000
MAISON TMIMI	17 166	103	1 761 789	-	-	-	-	-	-	17 166	103	1 761 789	-	-	-	1 761 789
JARGER	14 000	10	140 000	-	-	-	-	-	-	14 000	10	140 000	45 731	-	45 731	94 269
JNAYNA	2 625	100	262 500	-	-	-	-	-	-	2 625	100	262 500	-	-	-	262 500
SHAMSY	27 773	5	127 780	-	-	-	-	-	-	27 773	5	127 780	127 780	-	127 780	-
PALMA	43 843	12	512 273	6 000	10	60 000	-	-	-	49 843	11	572 273	455 323	-	455 323	116 950
STE PATRIMOINE	17 233	100	1 723 300	-	-	-	-	-	-	17 233	100	1 723 300	-	-	-	1 723 300
MERIDIANA	120 126	21	2 539 290	-	-	-	-	-	-	120 126	21	2 539 290	-	-	-	2 539 290
BAYA distribution	5 000	10	100 000	-	-	-	-	-	-	5 000	10	100 000	100 000	-	100 000	-
JNAYNAT EL MANAR	50 060	53	2 666 000	-	-	-	-	-	-	50 060	53	2 666 000	-	-	-	2 666 000
CLIM	625	10	6 250	-	-	-	-	-	-	625	10	6 250	-	-	-	6 250
STE AUTO	79 000	10	790 000	-	-	-	-	-	-	79 000	10	790 000	-	-	-	790 000
STE STHS	1 800	100	180 000	-	-	-	-	-	-	1 800	100	180 000	-	-	-	180 000
<i>Total</i>			<u>18 465 729</u>			<u>67 158</u>						<u>18 532 887</u>	<u>778 834</u>	<u>-</u>	<u>778 834</u>	<u>17 754 053</u>

NOTE AC - ACTIFS COURANTS :

Les actifs courants s'élèvent, au 30 Juin 2013, à 14 235 268 D contre 13 939 460 D au 31 décembre 2012.
Le tableau suivant présente le détail comparé de cette rubrique :

DESIGNATION	Note	En Dinars		
		SOLDE 30.06.2013	SOLDE 30.06.2012	SOLDE 31.12.2012
- STOCKS	4	3 847 895	5 289 803	4 554 236
- CLIENTS & COMPTES RATTACHES	5	5 534 234	6 357 545	4 865 213
- AUTRES ACTIFS COURANTS	6	3 116 229	2 975 402	2 593 600
- PLACEMENTS & AUTRES ACTIFS FINANCIERS	7	957 419	155 523	957 457
- LIQUIDITES & EQUIVALENTS LIQUIDITES	8	779 491	210 652	968 954
TOTAL		14 235 268	14 988 925	13 939 460

NOTE 4 – STOCKS DE MARCHANDISES

Cette rubrique totalise un solde, net de provisions, de 3 847 895 D, au 30 Juin 2013, contre 4 554 236 DT, au 31 décembre 2012, soit une diminution de 706 341 D.

DESIGNATION	En Dinars		
	SOLDE 31.12.2013	VARIATION	SOLDE 31.12.2012
- STOCK	5 077 533	-399 595	5 477 128
- PROVISIONS / STOCKS	-1 229 638	-306 746	-922 892
TOTAL	3 847 895	-706 341	4 554 236

Les stocks sous douane sont évalués à 1 890 772 DT au 30 Juin 2013 contre 241 048 DT au 31 décembre 2012.

NOTE 5 – CLIENTS & COMPTES RATTACHES

La rubrique « Clients et Comptes rattachés », nette des provisions, totalise, au 30 Juin 2013, un montant de 5 534 234 D contre 4 865 213 D au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 669 021D.

Le détail comparé de cette rubrique se présente comme suit :

DESIGNATION	En Dinars		
	SOLDE 30.06.2013	SOLDE 30.06.2012	SOLDE 31.12.2012
- CLIENTS ORDINAIRES (*)	5 564 912	6 218 185	5 072 113
- CLIENTS EFFETS A RECEVOIR	150 218	424 658	188 342
- CLIENTS DOUTEUX	1 162 625	1 100 424	987 939
TOTAL BRUT	6 877 755	7 743 267	6 248 394
- PROVISIONS DEPRECIATION COMPTES CLIENTS	-1 343 521	-1 385 722	-1 383 181
TOTAL NET	5 534 234	6 357 545	4 865 213

(*) : Y compris les valeurs à encaisser (1 782 484D au 30/06/2013 contre 2 048 458D au 31/12/2012).

Sont regroupés dans le compte « Clients Douteux » les impayés dont le règlement intégral, à court terme, serait possible (**Impayés courants**) et les impayés dont le recouvrement serait entaché d'incertitude entraînant, pour des cas, le recours aux voies judiciaires (**Impayés litigieux**). Les provisions constatées correspondent à l'application d'un coefficient déterminé en fonction de l'ancienneté de l'ensemble des créances (chèques impayés, effets impayés et factures non réglées).

NOTE 6 – AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants totalisent un montant net de 3 116 229 D au 31 juin 2013, contre 2 593 600 D, au 31 décembre 2012.
Les soldes comparés des comptes figurant dans cette rubrique se présentent comme suit :

DESIGNATION	En Dinars		
	SOLDE 30.06.2013	SOLDE 30.06.2012	SOLDE 31.12.2012
- FOURNISSEURS, AVANCES & ACOMPTEES	1 033 786	580 005	764 480
- PRÊTS AU PERSONNEL	105 208	110 169	106 900
- ETAT, IMPOTS & TAXES	1 483 798	1 750 227	1 386 420
- DEBITEURS DIVERS(*)	747 768	705 753	564 963
- COMPTE D'ATTENTE	17 259	8 559	17 259
- CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	175 631	240 276	178 608
- PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	-447 221	-419 587	-425 030
TOTAL	3 116 229	2 975 402	2 593 600

(*) : Le solde de la rubrique « Débiteurs Divers » correspond essentiellement aux intérêts de placement pour un montant de 150 040 D, du ristournes fournisseurs étrangers pour un montant de 190 479 D et aux soldes des comptes intergroupe pour un montant de 103 230 D.

NOTE 7 – PLACEMENTS & AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Le solde de la rubrique « Placements & autres actifs financiers » se détaille comme suite :

DESIGNATION	En Dinars		
	SOLDE 30.06.2013	SOLDE 30.06.2012	SOLDE 31.12.2012
- ALHIFADH SICAV	1 934	1 981	1 972
- PLACEMENT ESTETHMAR	-	100 000	
- PLACEMENT MERIDIANA	-	-	
- PLACEMENT JNAYNET EL MANAR	59 340	59 340	59 340
-PLACEMENT JNAYNA	441 200	441 200	441 200
-PLACEMENT SHAMSY	1 819 646	107 085	1 819 646
- TUNISIE PLACEMENT	6 225	6 225	6 225
- PROVISIONS ❶	-1 370 926	-560 308	-1 370 926
TOTAL	957 418	155 523	957 457

❶ Le détail des provisions se détaillent comme suit :

DESIGNATION	En Dinars	
	Montant	
PLACEMENT JNAYNET EL MANAR	59 340	
PLACEMENT JNAYNA	441 200	
PLACEMENT SHAMSY	864 161	
TUNISIE PLACEMENT	6 225	
Total	1 370 926	

NOTE 8 – LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

La valeur des Liquidités et équivalents de liquidités passe de 968 954 D, au 31 décembre 2012, à 779 471 D, au 30 Juin 2013, soit une diminution de 189 483 D entre les deux périodes.

Ces soldes se détaillent comme suit :

DESIGNATION	En Dinars		
	SOLDE 30.06.2013	SOLDE 30.06.2012	SOLDE 31.12.2012
- EFFETS REMIS À L'ENCAISSEMENT	2 337	2 337	2 337
- EFFETS REMIS À L'ESCOMPTE	1 138	1 138	1 138
- BANQUES	760 986	111 794	945 887
- CAISSE	19 623	99 976	24 185
- PROVISION / EFFET NON ENCAISSE	-4 593	-4 593	-4 593
TOTAL	779 491	210 652	968 954

NOTE CP – CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION :

Les capitaux propres avant affectation totalisent, au 30 juin 2013, un montant de 14 318 755 D contre 14 240 668 D, au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 78 087 DT.

DESIGNATION	Note	En Dinars		
		SOLDE 30.06.2013	SOLDE 30.06.2012	SOLDE 31.12.2012
- CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT	9	14 243 913	14 750 393	14 750 735
- RESULTAT DE L'EXERCICE		74 842	-111 977	-510 067
TOTAL		14 318 755	14 638 416	14 240 668

NOTE 9 – CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE

L'évolution des capitaux propres, avant résultat, se présente comme suit :

DESIGNATION	Note	En Dinars		
		SOLDE 30.06.2013	SOLDE 30.06.2012	SOLDE 31.12.2012
- CAPITAL SOCIAL		7 000 000	7 000 000	7 000 000
- RESERVES LEGALES		1 000 000	1 000 000	1 000 000
- AUTRES RESERVES		3 312 067	3 273 503	3 273 503
- RESERVES POUR FONDS SOCIAL	9-1	167 345	163 758	164 100

- AVOIRS DES ACTIONNAIRES	- 128 747	- 150 183	- 150 183
- RESULTAT REPORTE	2 893 248	3 463 315	3 463 315
TOTAL	14 243 913	14 750 393	14 750 735

9-1 Réserve pour fond social :

Le bilan du fond social se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2012	Ressources		Emplois		Reclass.	Solde au 30/06/2013
		Produits du compte fonds social	Rembour.	Prêts accordés	Dépenses à fonds perdus		
Trésorerie	20 901		87 068	(101 588)	(24)		6 357
Échéances à plus d'un an							
Prêt au personnel	47 313	3 269	(84 510)	88 366		1 192	55 630
Échéances à moins d'un an							
Prêt au personnel	106 400		(2 558)	2 422		(1 056)	105 208
Remboursement prêt personnel en cours	286					(136)	150
Prêt accordé non encore servis	(10 800)			10 800			0
Dépenses à fonds perdus							
Commissions bancaires						(24)	
Solde réserve pour fonds social	164 100	3 269	0	0	(24)	0	167 345

Le tableau des variations de capitaux propres se présente comme suit :

DESIGNATION	Capital Social	Réserve légale	Réserve pour réinv. exonéré	Autres réserves	Réserve pour fonds social	Actions Propres	Résultat Reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2011	7 000 000	1 000 000	1 880 000	1 393 503	164 100	(150 183)	3 463 315	(510 067)	14 240 668
Affectation du résultat de l'exercice 2012 suivant décision de l'AGO du 21/06/2013			60 000				-570 067	510 067	0
Variation 2013				-21 436	3 245	21 436		74 842	78 087
Solde au 30/06/2013	7 000 000	1 000 000	1 940 000	1 372 067	167 345	(-128 747)	2 893 248	74 842	14 318 755

NOTE P – PASSIFS :

Les passifs totalisent, au 30 juin 2013, un montant de 28 169 650 D contre 28 102 467 D, au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 67 183 D entre les deux périodes.

En Dinars

DESIGNATION	SOLDE 30.06.2013	SOLDE 30.06.2012	SOLDE 31.12.2012
- PASSIFS NON COURANTS	6 011 622	7 141 379	7 115 396
- PASSIFS COURANTS	22 158 028	21 870 133	20 987 071
TOTAL	28 169 650	29 011 512	28 102 467

NOTE PNC – PASSIFS NON COURANTS :**NOTE 10 – EMPRUNTS**

Les emprunts, à long et moyen terme, présentent, au 30 Juin 2013, un solde de 6 006 182 D contre un solde de 7 109 956 D, au 31 décembre 2012, soit une diminution de 1 103 774D.

En Dinars

DESIGNATION	ECHEANCES + 1 AN	ECHEANCES - 1 AN
- AMEN BANK (633.333 D)	31 239	119 420
- AMEN BANK (566.666 D)	128 947	102 148
- AMEN BANK(400.000 D)	67 014	95 164
- AMEN BANK(2.000.000D)	1 097 048	298 775
- AMEN BANK(300.000D)	232 143	42 857
- AMEN BANK(360.000D)	360 000	-
- BIAT (1.800.000 D)	-	342 857
- BIAT (2.664.000D)	1 385 705	491 733
- BIAT (1.500.000D)	960 164	241 441
- BIAT (2.000.000D)	500 000	400 000
- BIAT (1.000.000D)	-	160 714
- BIAT (1.000.000D)	517 356	162 565
- BT (1.250.000D)	625 000	416 667
- BZ	-	2 474 007
- CIL (Contrat N°152352)	-	-
- CIL (Contrat N°152386)	-	-
- CIL (Contrat N°152372)	-	-
- CIL (Contrat N°152735)	-	1 616
- CIL (Contrat N°152733)	-	7 513
- CIL (Contrat N°152960)	-	11 135
- CIL (Contrat N°153135)	734	8 402
- CIL (Contrat N°153689)	21 341	16 687
-CIL (Contrat N°153688)	21 395	14 532
-HANIBAL (Contrat N°191870)	58 096	22 289
- CIL (Contrat N°153045)	-	26 570
TOTAL	6 006 182	5 457 092

NOTE PC – PASSIFS COURANTS :

Le solde des passifs courants, au 30 Juin 2013, s'élève à 22 158 028 D contre 20 987 071 D, au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 1 170 957 D entre les deux périodes. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

En Dinars

DESIGNATION	Note	SOLDE 30.06.2013	SOLDE 30.06.2012	SOLDE 31.12.2012
- FOURNISSEURS & COMPTES RAT.	11	6 035 153	7 638 079	5 856 147
- AUTRES PASSIFS COURANTS	12	1 455 240	1 316 277	1 243 319
- AUTRES PASSIFS FINANCIERS	13	12 270 085	10 855 064	11 179 664
- CONCOURS BANCAIRES	14	2 397 550	2 060 713	2 707 941
TOTAL		22 158 028	21 870 133	20 987 071

NOTE 11 – FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES

Les fournisseurs et comptes rattachés totalisent un montant de 6 035 153 DT au 30 juin 2013, contre 5 856 147DT au 31 décembre 2012.

Les soldes comparés des comptes figurant dans cette rubrique se présentent comme suit

En Dinars

DESIGNATION	Solde 30.06.2013	Solde 30.06.2012	Solde 31.12.2012
- FOURNISSEURS D'EXPLOITATION	4 964 589	6 641 296	4 806 412
- FOURNISSEURS D'EXPLOIT° EFFETS A P.	376 561	402 428	367 539
- FOURNISSEURS D'IMMOBILISATIONS	653 069	512 855	656 714
- FOURNISSEURS D'IMMOB., EFFETS A P.	20 000	67 051	23 949
- FOURNISSEURS, FACTURES NON PARV.	20 934	14 449	1 533
TOTAL	6 035 153	7 638 079	5 856 147

NOTE 12 - AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants totalisent un montant de 1 455 241DT au 30 juin 2013, contre 1 243 319 DT, au 31 décembre 2012.
Les soldes comparés des comptes figurant dans cette rubrique se présentent comme suit :

DESIGNATION	Note	En Dinars		
		Solde 30.06.2013	Solde 30.06.2012	Solde 31.12.2012
- PERSONNEL ET COMPTES RATTACHES	12-1	243 382	344 084	277 670
- ETAT, IMPOTS & TAXES	12-2	154 139	116 199	145 335
- ASSOCIES, COMPTES COURANTS		21 657	21 657	21 657
- CREDITEURS DIVERS		649 323	482 434	507 149
- COMPTE D'ATTENTE		1 300	1 300	1 300
- PROVISIONS DIFFERENCE DE CHANGE		256 476	124 635	132 494
- PRODUITS CONSTATE D'AVANCES		119	84 386	24 116
- CLIENTS, AVANCES & ACOMPTES/CDE		128 844	141 582	133 598
TOTAL		1 455 240	1 316 277	1 243 319

12-1 Personnels et comptes rattachés :

Ce poste se détaille comme suit :

DESIGNATION	MONTANT
Rémunération dues	430
Opposition sur salaire	1 422
Provisions pour congés à payer	135 859
Prime	105 671
TOTAL	243 382

12-2 Etats, Impôts et Taxes :

Ce poste totalisant 116 199 D, se détaille comme suit :

DESIGNATION	MONTANT
Etats, receveur des finances	150 576
Etats, receveur des régis municipales	3 563
TOTAL	154 139

NOTE 13 - AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les autres passifs financiers totalisent un montant de 12 270 084 DT au 30 juin 2013, contre 11 179 664 DT, au 31 décembre 2012.

Les soldes comparés des comptes figurant dans cette rubrique se présentent comme suit :

DESIGNATION	Note	En Dinars		
		SOLDE 30.06.2013	SOLDE 30.06.2012	SOLDE 31.12.2011
- EMPRUNTS A MOINS D'UN AN	10	5 457 092	2 444 324	3 592 345
- BILLET DE TRESORERIE	13-1	1 734 824	1 940 667	1 964 620
- AUTRES CONCOURS BANCAIRES	13-2	4 991 595	6 412 862	5 577 947
- INTERETS COURUS / EMPRUNTS	13-3	86 573	57 211	44 752
TOTAL		12 270 084	10 855 064	11 179 664

13-1 Billets de trésorerie :

Ce poste se détaille comme suit :

En Dinars

	30/06/2013
BILLETS DE TRESORERIE HIFADH	1 000 000
BILLETS DE TRESORERIE TQB	400 000
TOTAL	1 400 000

13-2 Autres concours bancaires :

Ce poste se détaille comme suit :

	En Dinars
DESIGNATION	30/06/2013
Financement droit de douanes BIAT	751 011
Financement droit de douanes AB	628 333
Financement droit de douanes BS	212 578
Financement droit de douanes TQB	148 860
Financement droit de douanes BTK	475 717
Crédit MOUREBHA ZITOUNA	504 539
Financement devises	2 270 557
TOTAL	4 991 595

13-3 Autres :

Ce poste se détaille comme suit :

	En Dinars
DESIGNATION	30/06/2013
EMPRUNTS MERIDIANA	6 548
EMPRUNTS CHIC	120 000
EMPRUNTS KOKET	200 000
EMPRUNTS JAMELAREM	8 277
TOTAL	334 825

13-4 Intérêt courus :

	En Dinars
DESIGNATION	30/06/2013
Intérêts courus BIAT 2 000 000	5 235
Intérêts courus BIAT 1 000 000	267
Intérêts courus AB 360 000	264
Intérêts courus AB 400 000	734
Intérêts courus BIAT 1800 000	830
Intérêts courus AB 633 333	2 572
Intérêts courus AB 566 666	1 107
Intérêts courus BZ 554 931	49 640
Intérêts courus AB 300 000	799
Intérêts courus BIAT 1 000 000	1 129
Intérêts courus BIAT 1 500 000	3 254
Intérêts courus BIAT 2 664 000	20 742
Total	86 573

NOTE 14 - CONCOURS BANCAIRES

	En Dinars		
DESIGNATION	SOLDE 30.06.2013	SOLDE 30.06.2012	SOLDE 31.12.2012
- BANQUE DE L'HABITAT	20 828	185 206	81 519
- BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE	277 858	394 292	610 288
- ATTIJARI BANK	316 687	338 763	621 741
- ATTIJARI BANK FOND SOCIAL	-	96	-
- STUSID BANK	-	29 799	-
- TUNISO-QATARIE BANK	220 898	262 987	186 318
- AMEN BANK	748 988	219 343	467 372
- SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE	139 461	175 686	82 809
- BANQUE TUNISO-KOWEITIEENNE	379 145	158 096	348 804
- BANQUE TUNISO-LIBYENNE	29	10	29
- BANQUE DE TUNISIE	293 655	296 435	309 061
TOTAL	2 397 549	2 060 713	2 707 941

NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

L'état de résultat comparé et simplifié se présente comme suit :

DESIGNATION	En Dinars		
	SOLDE 30.06.2013	SOLDE 30.06.2012	SOLDE 31.12.2012
+REVENUS	18 504 158	20 028 202	39 072 592
- COUT DES VENTES	-14 162 272	-15 864 587	-31 253 228
= MARGE BRUTE	4 341 886	4 163 615	7 819 364
- CHARGES D'EXPLOITATION	- 2 805 291	- 3 634 628	- 5 075 454
+PRODUITS D'EXPLOITATION	136 529	133 951	228 593
= RESULTAT D'EXPLOITATION	1 673 123	662 938	2 972 503
- CHARGES HORS EXPLOITATION	-1 513 053	- 679 442	- 3 413 465
+PRODUITS HORS EXPLOITATION	66 141	36 714	227 976
= RESULTAT AVANT IMPOT	226 212	20 210	-212 986
- IMPOT SUR LES BENEFICES	-151 370	-132 187	-297 081
= RESULTAT NET DE L'EXERCICE	74 842	-111 977	-510 067

NOTE R1 – REVENUS

Les revenus réalisés concernent des ventes en hors taxes déduction faites des ristournes sur ventes.

DESIGNATION	En Dinars		
	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
- Chiffre d'affaire	18 950 717	20 558 334	40 236 330
- Ristourne	-446 559	- 530 132	- 1 163 738
TOTAL	18 504 158	20 028 202	39 072 592

NOTE R2 – AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Ces revenus, d'un montant de 136 529 D, proviennent, principalement, des revenus générés par la location d'un étage du local situé à rue Ali Dargouth au centre ville de Tunis (pour un montant de 26 164D), par la location du l'ancien siège social de la STEQ sis au 05, rue 8603 la Chargaia I (pour un montant de 26 803 D), par la location d'une partie du local de la STEQ sis au 08, rue 8601 la Chargaia I (pour un montant de 61 950 D) et par la souscription au programme de l'avance sur la taxe de formation professionnelle prévue par les articles de 27 à 29 de la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007, relative à l'initiative économique (pour un montant de 21 612 D).

NOTE R3 – CHARGES DE L'EXERCICE

Les charges, enregistrées au cours Du 1^{er} semestre 2013 (hors impôt sur les bénéfiques), totalisent un montant de 18 480 615 D contre un montant de 20 178 657 D au 30 Juin 2012.

Le tableau comparatif des charges se présente comme suit :

DESIGNATION	En Dinars		
	SOLDE 30.06.2013	SOLDE 30.06.2012	SOLDE 31.12.2012
ACHATS CONSOMMES	14 358 014	16 050 442	31 623 455
SERVICES EXTERIEURS	134 508	111 494	249 053
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	557 958	545 251	1 213 253
CHARGES DIVERS ORDINAIRES	31 996	6 415	17 609
CHARGES DU PERSONNEL	1 280 066	1 236 613	2 564 331
CHARGES FINANCIERES	1 458 931	1 205 229	2 399 673
IMPOTS, TAXES & VERSEMENTS ASS.	100 850	95 524	190 086
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	353 655	339 955	693 893
DOTATIONS AUX PROVISIONS	652 270	1 764 200	2 454 110
REPRISE SUR AMORTISSEMENT&PROVISIONS	- 362 993	- 1 055 348	- 1 416 868
TRANSFERT DE CHARGES	-86 908	-95 155	-197 532
GAINS DE CHANGES	2 268	-25 963	-48 916
TOTAL DES CHARGES	18 480 615	20 178 657	39 742 147

Les principales variations des postes de charges concernent, par ordre d'importance, les comptes suivants :

- La diminution de l'achat de (1 692 mD), cette diminution est la conséquence de la diminution du chiffres d'affaire relatif à l'exercice 2013 ;

NOTE R4 – PRODUITS FINANCIERS

Les produits financiers, enregistrés au cours du 1^{er} semestre 2013 d'un montant de 21 302 D, proviennent essentiellement des placements à court terme au sein des sociétés JNAYNET EL MANAR (2 354 D) et JNAYNA (17 503 D).

NOTE R5 – AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires proviennent, essentiellement, de la plus value sur cession de matériel de transport (36 500 D).

NOTE R6 – IMPOT SUR LES BENEFICES

La détermination de l'impôt sur les bénéfiques est détaillée au niveau du tableau de calcul du résultat fiscal (tableau annexé aux états financiers).

NOTES RELATIVES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Au 30 Juin 2013 la trésorerie nette dégagée par la société STEQ a atteint -1 616 940 DT contre -1 737 868 DT au 31 décembre 2012 ; soit une variation de 120 928 DT ainsi ventilée :

En Dinars

DESIGNATION	NOTE	30/06/2013
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	F.EX	6 036 774
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	F.IN	-220 333
Flux de trésorerie affectés des activités de financement	F.FI	- 5 695 513
TOTAL		120 928

F.EX- FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION

Ces flux dégagant un solde 6 036 775 DT au 30 Juin 2013, se détaillent comme suit :

En Dinars

DESIGNATION	NOTE	30/06/2013
Encaissements reçus des clients	F.EX.1	20 927 080
Sommes versées aux fournisseurs	F.EX.2	-8 252 374
Sommes versées au personnel & organismes sociaux	F.EX.3	-1 149 910
Paiements à l'état	F.EX.4	-4 701 713
Intérêts de gestion payés	F.EX.5	-901 741
Autres encaissements	F.EX.6	415 791
Autres décaissements	F.EX.7	-300 360
TOTAL		6 036 775

F.EX.1 – ENCAISSEMENTS RECUS DES CLIENTS

Ce poste totalise 20 927 080 DT, au 30 Juin 2013, et se détaille comme suit :

En Dinars

DESIGNATION	30/06/2013
Encaissement Clients (Espèce)	+1 769 287
Encaissement Clients (Chèques + Effets)	+19 157 793
TOTAL	20 927 080

F.EX.2 – SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS

Ce poste totalise -8 252 374 D, au 30 Juin 2013, et se détaille comme suit :

En Dinars

DESIGNATION	31/12/2012
Achats non stockés	-27 962
Services extérieurs	-17 483
Autres services extérieurs	-155 404
Fournisseurs d'exploitation	-8 051 525
TOTAL	- 8 252 374

F.EX.3 – SOMMES VERSEES AU PERSONNEL & AUX ORGANISMES SOCIAUX

Ce poste totalise - 1 149 910 D, au 30 Juin 2013, et se détaille comme suit :

En Dinars

DESIGNATION	30/06/2013
Décaissement suite à l'octroie de prêts au personnel	-88 366
Encaissement suite au remboursement prêt personnel	+84 510
Assurances groupe	-24 423
Rémunérations dues	-802 475
Dons aux personnels	-16 883
Charges sociales	-302 273
TOTAL	- 1 149 910

F.EX.4 – PAIEMENTS À L'ETAT

Ce poste totalise -4 701 713D, au 30 Juin 2013, et se détaille comme suit :

En Dinars

DESIGNATION	30/06/2013
Retenues à la source, TFP, FOPROLOS, Droit de timbre et TCL	-551 605
Droits de douanes	-4 137 984
Autres Impôts & taxes	-12 124
TOTAL	- 4 701 713

F.EX.5 – INTERETS DE GESTION PAYES

Ce poste totalise -901 741 D, au 30 Juin 2013, et se détaille comme suit :

	En Dinars
DESIGNATION	30/06/2013
Intérêts sur emprunts	-311 070
Intérêt sur billet de trésors	-37 771
Intérêt sur compte courant débiteur	-111 251
Intérêt sur autres opérations bancaires	- 441 649
TOTAL	- 901 741

F.EX.6 – AUTRES ENCAISSEMENTS

Ce poste totalise 415 792 au 30 Juin 2013, et se détaille comme suit :

	En Dinars
DESIGNATION	30/06/2013
Remboursement note de débit intergroupe	28 945
Encaissements loyers	80 902
Encaissement polices d'assurances	4 607
Encaissement placement BHO	301 338
TOTAL	415 792

F.EX.7 – AUTRES DECAISSEMENTS

Ce poste correspond essentiellement aux placements SICAV BHO (300 008DT).

NOTE FI : FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT

Ces flux dégagant un solde -220 333 DT au 30 Juin 2013, se détaillent comme suit :

		En Dinars
DESIGNATION	NOTE	30/06/2013
Décaissements affectés à l'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles	F.I.1	- 236 563
Encaissements provenant de la cession des immobilisations corporelles et incorporelles	F.I.2	+111 500
Décaissements affectés à l'acquisition des immobilisations financières	F.I.3	-60 000
Autres décaissements	F.I.4	-35 270
TOTAL		- 220 333

NOTE FI.1 – DECAISSEMENTS LIES À L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES & INCORPORELLES

Les décaissements pour l'acquisition d'immobilisations, au 30 Juin 2013, totalisent un montant de 236 563 D concernant principalement les dépenses liées à l'édification du nouveau centre d'exploitation de la STEQ (201 483).

NOTE FI.2 – ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES & INCORPORELLES

Les encaissements suite aux cessions d'immobilisations, au 30 Juin 2013, totalisent un montant de 111 500 D résultant principalement de la vente de Cinq véhicules.

NOTE FI.3 – DECAISSEMENTS LIES À L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Le montant total figurant dans ce poste correspond aux décaissements suite à la participation à l'augmentation du capital PALMA (60MD).

NOTE FI.4 – AUTRES DECAISSEMENT

Ce poste correspond aux avances payées pour l'acquisition d'un camion.

NOTE FF : FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT

Ces flux dégagant un solde -5 695 513 DT au 30 Juin 2013, se détaillent comme suit :

		En Dinars
DESIGNATION	NOTE	30/06/2013
Encaissements provenant des emprunts	F. F.1	+7 646 142
Remboursements d'emprunts	F. F.2	-13 341 655
TOTAL		-5 695 513

NOTE FF.1– ENCAISSEMENTS PROVENANT DES EMPRUNTS

Les encaissements se détaillent comme suit :

- Les crédits à court terme contractés dans le cadre des lignes de financement des droits de douane (4 186 142 D) ;

- Les billets de trésorerie émis (1 900 000 D) ;
- Crédit auprès des établissements bancaires (360 000 D).
- Les placements des sociétés du groupe (1 200 000 D)

NOTE FF.2- REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS

Les emprunts remboursés, au cours du 1^{er} semestre 2013, concernent :

- les crédits à court-terme contractés dans le cadre des lignes de financement des droits de douane sur importations (4 160 996 D) ;
- les billets de trésorerie échus et réglés (2 100 000 D);
- le règlement des échéances des crédits auprès des établissements bancaires (1 498 588 D) ;
- le règlement des placements des sociétés du groupe (1 229 796 D) ;
- les crédits à court-terme contractés dans le cadre des lignes de financement devises et EL MOUREBHA (4 352 275 D).

NOTE D'INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIEES

Les informations se rapportant aux parties liées se présentent comme suit :

A- OPERATIONS REALISEES AVEC LA SOCIETE EXPERT OTO

1) Transactions réalisées

Les transactions effectuées avec la société « EXPERT OTO » ont pour objet l'importation et la vente des produits suivants :

- Carrosserie (tôle, pare-choc...).
- Pare-brise.

Le volume des opérations réalisées avec cette société, courant le premier semestre 2013, se détaille comme suit :

En Dinars

DESIGNATION	SOLDE 2012	CHIFFRE D'AFFAIRES TTC 2013	REGLEMENT 2013	SOLDE 2013
CLIENTS, FACTURES A PAYER	4 488	293 814	-300 039	-1 737
CLIENTS, EFFETS A RECEVOIR	23 146		-23 146	
EFFETS ESCOMPTEES NON ECHUS	401 756			287 913
TOTAL CREANCES				286 176

2) Contrat de location

Par contrat sous seing privé, la Société Tunisienne d'Equipeement "STEQ" a loué à la société "EXPERT OTO", un espace de stockage faisant partie d'un local sis à la CHARGUIAI et 4 bureaux se trouvant à l'étage du même local, moyennant un loyer annuel de 60 000 DT. Ce loyer est augmenté de 5% à compter de la troisième année de location. Cette location prend effet à partir du 1^{er} janvier 2011 pour une durée de deux années renouvelable par tacite reconduction.

Les loyers constatés durant le 1^{er} semestre 2013, s'élèvent à 31 500 DT.

3) Caution solidaire au profit de la BIAT

La STEQ a consenti une caution solidaire au profit de la BIAT pour le compte de la société EXPERT OTO, en garantie du remboursement d'un crédit à moyen terme pour un montant de 200 000 DT en principal.

B- OPERATION REALISEE AVEC LA SOCIETE KOKET

1) Promesses de vente

La société de promotion immobilière « KOKET » a conclu avec la société « STEQ » deux promesses de vente portant sur des terrains, sis à JEBEL EL OUEST à Zaghouan, se détaillant comme suit :

- La totalité des parts indivises de la parcelle n°10 d'une superficie de 5 033 m² pour un montant de 503 300 DT HTVA payable sur 84 mois à raison de 5 992 DT par mois ;
- La totalité des parts indivises de la parcelle n°11 d'une superficie de 5 115 m² pour un montant de 511 500 DT HTVA payable sur 84 mois à raison de 6 089 DT par mois.

Au 30/06/2013, l'avance versée par la société « STEQ » au titre de cette acquisition s'élève à 344260DT.

C- OPERATION REALISEE AVEC LA SOCIETE EXPRESS ASCENSEUR

1) Contrat de location

Par contrat sous seing privé en date du 06/01/2007, la Société Tunisienne d'Equipement "STEQ" a mis à la disposition de la société "EXPRESS ASCENSEUR S.A", le premier étage et la mezzanine, ainsi que six places de parking d'un ensemble immobilier sis au 34, rue ALI DARGHOUTH - TUNIS, moyennant un loyer annuel de 42 000 DT HT payable par trimestre et d'avance. Ce loyer est augmenté de 5% par année de renouvellement à partir de la troisième année.

Cette location prend effet à partir du 1^{er} avril 2007 pour une période d'une année renouvelable par tacite reconduction.

Les loyers constatés durant le 1^{er} semestre 2013, s'élèvent à 26 162DT.

D- CONVENTIONS REALISEES AVEC LA SOCIETE SHAMSY

- En vertu de la convention signée en date du 08/05/2012, la société "STEQ" a accordé à la société "SHAMSY" un crédit de 58 000 DT, pour une période de six mois renouvelable, moyennant une rémunération au taux de 8%.
- En vertu de la convention signée en date du 11/06/2012, la société "STEQ" a accordé à la société "SHAMSY" un crédit de 49 085 DT, pour une période de six mois renouvelable, moyennant une rémunération au taux de 8%.
- En vertu de la convention signée en date du 24/06/2012, la société "STEQ" a accordé à la société "SHAMSY" un crédit de 61 000 DT, pour une période de six mois renouvelable, moyennant une rémunération au taux de 8%.
- En vertu de la convention signée en date du 29/09/2012, la société "STEQ" a accordé à la société "SHAMSY" un crédit de 80 000 DT, pour une période de six mois renouvelable, moyennant une rémunération au taux de 8%.
- En vertu de la convention signée en date du 26/12/2012, la société "STEQ" a accordé à la société "SHAMSY" un crédit de 1 610 000 DT, pour une période d'une année renouvelable, moyennant une rémunération au taux de 8%.

En vertu d'un avenant signé le 01/01/2013, et suite aux difficultés financières reconnues par la société SHAMSY, il a été convenu d'annuler les intérêts décidés dans le cadre des conventions de placement. L'annulation des intérêts prend effet à partir du 01/01/2013.

Au 30 juin 2013, le montant versé par la société « STEQ » a atteint 1 819 646 DT. La « STEQ » a provisionné une partie de ce montant ; soit 864 161 DT.

E- OPERATION REALISEE AVEC LA SOCIETE PALMA

1) Contrat de location

Par contrat sous seing privé, la Société Tunisienne d'Equipement "STEQ" a mis à la disposition de la société "PALMA", 9 bureaux aménagés, et ce, pour l'exercice de ses activités administratives, moyennant un loyer annuel de 18 000 DT HT. Ce loyer est augmenté de 5% à compter de la troisième année de location.

Cette location prend effet à partir du 1^{er} janvier 2011 pour une durée de deux années. Faute de congé par écrit au moins trois mois à l'avance le contrat sera prorogé aux mêmes clauses et conditions sauf pour le montant du loyer.

Les loyers constatés durant le 1^{er} semestre 2013, s'élèvent à 9 450DT.

F- OPERATIONS REALISEES AVEC LA SOCIETE AREM GROUP

1) Conventions réalisées

La société "AREM GROUP S.A" et la Société Tunisienne d'Equipement "STEQ" ont conclu le 1^{er} septembre 2006, une convention d'ingénierie, d'assistance, de conseil et d'audit.

Les honoraires convenus sont fixés à un forfait annuel de 144 000 DT HT, payable mensuellement et d'avance à raison de 12 000 DT. Cette convention est convenue pour une durée de trois ans renouvelable par tacite reconduction commençant à courir à partir du 1^{er} septembre 2006.

Les travaux ne rentrant pas dans le champ d'application de la présente convention, et pouvant être effectués par le prestataire, seront facturés au taux journalier de 300 DT HT.

Par un avenant en date du 1^{er} février 2010, les honoraires annuels ont été portés à un montant de 180 000 DT HT, payable mensuellement et d'avance à raison de 15 000 DT.

Au 30/06/2013, le montant total facturé à la STEQs'élève à 90 000 DT.

2) Contrat De Location

Par contrat sous seing privé, la Société Tunisienne d'Equipement "STEQ" a mis à la disposition de la société "AREM GROUP", deux étages aménagés pour utilisation à usage de bureaux, moyennant un loyer annuel de 40 000 DT. Ce loyer est augmenté de 5% à compter de la troisième année de location.

Cette location prend effet à partir du 1^{er} janvier 2011 pour une durée de deux années renouvelable par tacite reconduction.

Les loyers constatés durant le 1^{er} semestre 2013, s'élèvent à 21 000 DT.

G- OPERATIONS REALISEES AVEC LA SOCIETE MY CAR

1) Contrat De Location

Par contrat sous seing privé en date du 01/05/2011, la Société Tunisienne d'Equipelement "STEQ" a mis à la disposition de la société "MY CAR", un local à usage commercial sis au RDC du local sis au 05, Rue 8603 Charguia Tunis et un local administratif comportant cinq bureaux avec un hall pour secrétrait sis au 1^{er} étage du même local, moyennant un loyer annuel de 50 000 DT HT. Ce loyer est augmenté de 5% chaque année et ce à partir du 01/05/2012.

Les loyers constatés durant le 1^{er} semestre 2013, s'élèvent à 26 687DT.

NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

I- ENGAGEMENTS DONNES

Les engagements donnés se ventilent ainsi :

1.1- Nantissements et Hypothèques

Engagement envers la BIAT :

*** En couverture des crédits de gestion :**

- Nantissement sur fonds de commerce (Local Charguia) à hauteur de 480 000 DT.

*** En couverture du crédit à moyen-terme (4,5 MDT) :**

- Hypothèque de 1^{er} rang sur la totalité de la propriété constituée par la parcelle n°42 sise à la Z.I Charguia I, Objet du titre foncier n°53472 dénommé "ARD ELHARROUBA" ;

- Hypothèque de 1^{er} rang sur la totalité de la propriété constituée par la parcelle n°42 sise à la Z.I Charguia I, Objet du titre foncier n°53472 dénommé "ARD ELHARROUBA".

*** En couverture du crédit à moyen-terme (2,664 MDT) :**

- Nantissement de cinquante mille (50 000) Parts Sociales JNAYNET EL MANAR.

*** En couverture des crédits à moyen-terme de la société EXPERT OTO :**

- Caution Solidaire pour la couverture des engagements de la société EXPERT OTO dans le cadre des lignes de crédits à moyen-terme contractées par cette dernière pour un montant de 200 000 DT.

Engagements envers L'AMEN BANK :

*** En couverture des crédits de gestion :**

- Nantissement sur fonds de commerce (Local Charguia) et matériel à hauteur de 5 000 000 DT.

*** En couverture du crédit à moyen-terme (1,9 MD) :**

- Hypothèque de 1^{er} rang sur la totalité de la propriété "TEMIMI" (Parcelle n°693 et n°694 sise à la Z.I. Charguia I, rue 8601, n°8).

Engagements envers STB BANK :

*** En couverture des crédits de gestion :**

- Nantissement sur fonds de commerce (Local Charguia) à hauteur de 1 600 000 DT.

Engagements envers la BTK :

*** En couverture de crédits de gestion**

- Nantissement sur fonds de commerce (sis au 5 rue 8603 ZI Charguia) et matériel à hauteur de 2 500 000 DT.

Engagements envers BANK ZITOUNA :

*** En couverture des crédits MOURABHA**

- Nantissement sur fonds de commerce (sis au 5 rue 8603 ZI Charguia) et matériel à hauteur de 2 302 720 DT.

I.2- EFFETS ESCOMPTEES NON ECHUS :

Au 30 juin 2013, les effets escomptés non échus s'élèvent à 7 472 475DT.

I.3- CESSION DE CREANCES PROFESSIONNELLES NON ECHUES :

Au 30 juin 2013, les créances professionnelles non échus cédées s'élèvent à 1 861 651DT.

II- ENGAGEMENTS REÇUS

Les engagements reçus se ventilent ainsi :

II.1- Caution

- Caution au profit de la Société TOTAL TUNISIE pour un montant de 10 000 DT relative à l'exécution du contrat d'adhésion au système GP ACTYS (Caution établie le 10/01/2005) ;

- Caution au profit de la Société TOTAL TUNISIE pour un montant de 2 000 DT relative à l'exécution du contrat d'adhésion au système GP ACTYS (Caution établie le 11/04/2005) ;

- Caution au profit de la Société TOTAL TUNISIE pour un montant de 13 000 DT relative à l'exécution du contrat d'adhésion au système GP ACTYS (Caution établie le 02/02/2009).

II.2- Nantissements

* Nantissement donné par MONSIEUR JAMEL AREM

- Nantissement de 100 000 actions STEQ accordé par Monsieur JAMEL AREM pour le compte de la STEQ, et ce, en contrepartie du nantissement, au profit de l'Amen Bank, en garantie d'un CMT pour un montant de 2 000 000 DT ;

- Nantissement de 80 000 actions STEQ accordé par Monsieur JAMELAREM pour le compte de la STEQ, et ce, en contrepartie du nantissement, au profit de la BIAT, en garantie d'un CMT pour un montant de 1 000 000 DT.

* Nantissement donné par la société CONSULT INTERNATIONAL

- Nantissement de 44 000 actions STEQ accordé par la société CONSULTINTERNATIONAL pour le compte de la STEQ, et ce, en contrepartie du nantissement, au profit de la BIAT, en garantie d'un CMT pour un montant de 1 800 000 DT ;

- Nantissement de 8 000 actions STEQ accordé par la société CONSULTINTERNATIONAL pour le compte de la STEQ, et ce, en contrepartie du nantissement, au profit de la BIAT, en garantie d'un CMT pour un montant de 1 000 000 DT.

* Nantissement donné par la société EXPRESS ASCENSEUR

- Nantissement de 56 000 actions STEQ accordé par la société EXPRESSASCENSEUR pour le compte de la STEQ, et ce, en contrepartie du nantissement, au profit de la BIAT, en garantie d'un CMT pour un montant de 1 800 000 DT.

**SOCIETE TUNISIENNE D'EQUIPEMENT «STEQ»
8, RUE 8601- ZONE INDUSTRIELLE CHARGUIA I – TUNIS**

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
RELATIF AUX ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
ARRETES AU 30 JUIN 2013**

MESDAMES, MESSIEURS LES ACTIONNAIRES,

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel qu'ajouté par l'article 18 de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, nous avons procédé à un examen limité des états financiers semestriels de la Société Tunisienne d'Équipement "STEQ" couvrant la période du 1^{er} Janvier au 30 Juin 2013, et qui font apparaître un total net de bilan de 42 488 405DT et un résultat bénéficiaire de 74 842DT.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste à des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2013, annexés au présent rapport appellent de notre part les réserves suivantes :

- 1) La rubrique « immobilisations corporelles » comprend des locaux d'exploitation, sis au 8 rue 8601 ZI CHARGUIA 1 et construits par la Société Tunisienne d'Équipement "STEQ", pour une valeur nette de 6 572 250 DT. Ces locaux ont été édifiés sur un terrain en copropriété dans l'indivision. En absence d'un titre foncier précisant les parts du terrain et des constructions revenant à chaque copropriétaire, nous ne pouvons pas nous exprimer sur les droits de propriété et les conditions d'exploitation relatifs à ces immobilisations.
- 2) Ainsi qu'il en est fait mention à la note 7 aux états financiers, la Société Tunisienne d'Équipement « STEQ » a conclu avec la société « SHAMSY » des conventions de placement pour un total de 1 858 085 DT. Au 30/06/2013, le montant versé par la société « STEQ » a atteint 1 819 646 DT. La « STEQ » a provisionné ces créances à hauteur de 864 161 DT. Par ailleurs, sur la base des informations financières qui nous ont été communiquées, la société « SHAMSY » présente une dégradation de l'ensemble de ses indicateurs financiers. Une provision complémentaire pour un montant de 855 485 DT aurait dû être constatée, afin de couvrir le risque éventuel de dépréciation de ces créances.

Sous réserve de l'impact des points (01-02) ci-haut mentionnés et sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas eu connaissance ou relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la Société Tunisienne d'Équipement "STEQ" au 30 juin 2013 ainsi que du résultat de ses opérations et des mouvements de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 18 septembre 2013

Les commissaires aux comptes

United Experts in Management & Auditing
Hichem KACEM

Cabinet Walid BEN AYED

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 juin 2013 pour tout placement sollicité après le 31 août 2013.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ « BEST LEASE »

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme (OPF), de Placement Garanti et d'Admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société « Best Lease ».

Dans le cadre du prospectus, la société « Best Lease » a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Réserver au moins un (01) siège au Conseil d'Administration au profit de(s) représentant(s) des détenteurs des actions acquises dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme. Ce(s) représentant(s) sera (ont) désigné(s) par les détenteurs d'actions « Best Lease » acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter, et proposé(s) à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Mettre à jour le manuel de procédures et ce, par l'élaboration d'un manuel d'audit interne, la mise à jour des traitements comptables inhérents à l'activité de leasing et la séparation des tâches incompatibles au niveau des agences ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Tenir une communication financière, au moins une fois par an ;
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau du rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, les actionnaires de la société « Best Lease » se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir auprès de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier, et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Par ailleurs, les actionnaires de référence de la société « Best Lease »(*), détenant actuellement 94,77% du capital de la société, se sont engagés :

- ✓ à ne pas céder plus de 5% de leurs participations respectives au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction ;
- ✓ à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société mettant en péril l'avenir de celle-ci et nuisant aux intérêts des actionnaires.

En outre, et en vertu des termes du prospectus, les souscripteurs au placement garanti, s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de la première cotation en Bourse.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « BEST LEASE » AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du 26/06/2013 son accord de principe quant à l'admission des actions de la société « Best Lease » au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des 30 000 000 actions de nominal un (1) dinar chacune, composées de 20 000 000 actions anciennes et de 10 000 000 actions nouvelles à émettre, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- La présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
- La justification de la diffusion dans le public des 33,33% du capital auprès d'au moins 200 actionnaires au plus tard le jour de l'introduction.

Le Conseil a également pris acte de l'engagement de la mise en place d'un contrat de liquidité et d'un contrat de régulation.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions « Best Lease » se fera au marché principal de la cote de la Bourse, au cours de 2,100 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée dans les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Décision ayant autorisé l'opération :

Sur proposition du Conseil d'Administration réuni le 16/03/2013, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société « Best Lease » tenue le 19/04/2013 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au marché principal de la cote de la Bourse.

Autorisation d'augmentation du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 19/04/2013 a décidé d'augmenter le capital social de la société « Best Lease » d'un montant de 10MD pour le porter à 30MD et ce par l'émission de 10 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre de l'introduction de la société sur le marché principal de la Bourse de Tunis.

(*)Al Tawfik Development House, Arab Leasing International Finance et Al Baraka Bank

L'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour fixer le prix d'émission, les modalités et conditions de cette augmentation de capital et remplir d'une manière générale toutes les formalités nécessaires pour la réalisation de l'augmentation en vue de son introduction en bourse.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'AGE du 19/04/2013, le Conseil d'Administration dans sa réunion du 09/07/2013 a décidé de fixer le prix d'émission des nouvelles actions à 2,100D (soit 1D de nominal et 1,100D de prime d'émission) avec une jouissance en dividende à partir du 1er janvier 2013.

Droit Préférentiel de Souscription

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société « Best Lease » réunie le 19/04/2013 a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation du capital projetée à de nouveaux souscripteurs. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans l'augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

Actions offertes au public :

L'opération d'introduction des actions Best Lease à la cote de la bourse se fera par la mise sur le marché dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique de 10 000 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 dinar chacune représentant 33,33% du capital après la réalisation de ladite augmentation.

L'émission se fera par le moyen de :

- Une **Offre à Prix Ferme** de 4 000 000 actions représentant 40% du total des actions à émettre en numéraire, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;
 - Un **Placement Garanti** (conformément aux dispositions de l'article 56 nouveau du Règlement Général de la Bourse) auprès d'investisseurs avertis locaux(*) agissant pour compte propre de 6 000 000 actions représentant 60% du total des actions à émettre en numéraire, centralisée auprès de la BNA Capitaux, intermédiaire en bourse.
- Le placement garanti sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les souscripteurs à ce placement s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période de 12 mois à partir de la date de la première cotation en Bourse.

(*) Sont considérés investisseurs avertis lorsqu'ils agissent pour compte propre :

- Les institutions financières internationales et régionales ;
- La Caisse de Dépôts et de Consignations ;
- Les établissements de crédit ;
- Les sociétés d'investissement ;
- Les Organismes des Placement Collectif en Valeurs Mobilières ;
- Les compagnies d'assurance et de réassurance ;
- Les sociétés de gestion de portefeuille de valeurs mobilières ;
- Toute société qui remplit au moins deux des trois conditions suivantes :
 - ✓ Effectif moyen annuel supérieur à 200 personnes ;
 - ✓ Total du bilan supérieur à 20MD ;
 - ✓ Chiffre d'affaires ou recettes nettes supérieures à 40MD.

1- Présentation de la société

Dénomination sociale : Best Lease

Siège social : 54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle Ville 1002 Tunis.

Forme juridique : Société Anonyme.

Législation particulière applicable : La société est régie par la loi n°2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 02 Mai 2006. Elle est également régie par les dispositions de la loi n°94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing et de la loi n°94-90 du 26 Juillet 1994 relative au leasing et de la loi 94-90 du 26 juillet 1994 portant dispositions fiscales du leasing.

Date de constitution : 14/04/1999

Capital social : 20 000 000 dinars, divisé en 20 000 000 actions de valeur nominale 1 dinars entièrement libérées.

Objet social : La société a pour objet la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole et ou services. La société peut également réaliser toute opération financière, industrielle ou commerciale ou projet en relation directe ou indirecte avec le leasing.

Aussi, la société peut prendre des participations ou des intérêts dans toutes sociétés ou opérations quelconques par voie de fusion, apport ou achat de titres et droits sociaux, constituer de nouvelles sociétés ou toute autre manière conformément à la réglementation en vigueur.

Généralement, la société peut effectuer toute opération financière, industrielle, commerciale, mobilière ou immobilière se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus cité.

2- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **28/08/2013** au **27/09/2013** inclus.

La réception des demandes de souscription dans le cadre du Placement Garanti se fera à partir du **28/08/2013**. Etant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Garanti pourrait être clos par anticipation sans préavis et dans tous les cas au plus tard le **27/09/2013**.

3- Date de jouissance des actions

Les actions nouvelles, émises dans le cadre de cette Offre, porteront jouissance en dividende à partir du **01/01/2013**.

4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente offre, le prix de l'action « Best Lease », tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à 2,100D.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société « Best Lease » dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des demandes de souscription par les investisseurs avertis locaux agissant pour compte propre désirant souscrire à des actions « Best Lease » dans le cadre du Placement Garanti s'effectue auprès de la BNA Capitaux au comptant au moment de la demande de souscription.

5- Etablissements domiciliataires

Tous les intermédiaires en bourse sont habilités à recueillir sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société « Best Lease » exprimées dans le cadre de cette Offre à Prix Ferme.

L'intermédiaire en bourse BNA Capitaux est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions « Best Lease » exprimées dans le cadre du Placement Garanti.

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital est versé dans le compte indisponible n° 32000788115002926116 ouvert auprès d'Al Baraka Bank conformément à l'état de dénouement espèces de la STICODEVAM.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

L'offre porte sur 10 000 000 actions, soit 33,33% du capital social après réalisation de l'augmentation du capital telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19/04/2013.

Le placement des titres auprès du public se fera selon la procédure d'Offre à Prix Ferme et d'un Placement Garanti.

6-1- Offre à Prix Ferme :

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 4 000 000 actions Best Lease à émettre en numéraire seront offertes et réparties en 3 catégories :

Catégorie A :

1,25% des actions offertes, soit 50 000 actions seront réservées au personnel de la société « Best Lease ».

Etant précisé que les souscripteurs à cette catégorie ne doivent pas souscrire dans les autres catégories.

La souscription à cette catégorie sera centralisée chez l'intermédiaire en bourse BNA Capitaux.

Catégorie B :

60% des actions offertes, soit 2 400 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers, sollicitant au minimum 10 001 actions et au maximum 150 000 actions pour les non institutionnels, soit 0,5% du capital après augmentation, et 1 500 000 actions pour les institutionnels, soit 5% du capital après augmentation.

Catégorie C :

38,75% des actions offertes, soit 1 500 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 10 000 actions.

Etant précisé que les investisseurs qui auront à souscrire dans l'une de ces catégories ne peuvent pas souscrire au Placement Garanti et inversement.

Les OPCVM souscripteurs parmi les catégories B ou C doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que définis au niveau de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce ;
- Pour les OPCVM : la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire ;
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR ;
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à cinquante (50) actions ni supérieur à 0,5% du capital social après augmentation, soit 150 000 actions pour les non institutionnels et 5% du capital social, soit 1 500 000 actions pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes de souscription pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de souscription. Tout non-respect de cette condition entraîne la nullité de la demande de souscription.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande de souscription qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé ;
- Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et couverture en fonds des demandes de souscription émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Mode de répartition des titres et modalités de satisfaction des demandes de souscription

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 4 000 000 actions « Best Lease » à émettre en numéraire seront réparties en trois (3) catégories :

Catégories	Part d'allocation	Nombre d'actions allouées	Montant en DT
<u>Catégorie A :</u>			
Demandes réservées au personnel de la société « Best Lease »	1,25%	50 000	105 000
<u>Catégorie B :</u>			
Demandes réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 10 001 actions et au maximum 150 000 actions pour les non institutionnels et 1 500 000 actions pour les institutionnels	60%	2 400 000	5 040 000
<u>Catégorie C :</u>			
Demandes réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 10 000 actions	38,75%	1 550 000	3 255 000
Total	100%	4 000 000	8 400 000

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

Pour la catégorie B : Les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte/quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération pour les institutionnels et 0,5% du capital après augmentation pour les non institutionnels.

Pour la catégorie C : Les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie B puis C.

Transmission des demandes et centralisation :

Les intermédiaires en bourse établissent par catégorie les états des demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en bourse transmettront à la BVMT l'état des demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT, de BNA Capitaux - intermédiaires en Bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB.

La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet.

6-2- Placement Garanti

Dans le cadre du Placement Garanti (conformément aux dispositions de l'article 56 nouveau du Règlement Général de la Bourse), 6 000 000 actions « Best Lease » à émettre en numéraire seront offertes à des investisseurs avertis locaux agissant pour compte propre et désirant acquérir au maximum :

- 1 500 000 actions, représentant 5% du capital après augmentation pour les institutionnels ;
- 150 000 actions, représentant 0,5% du capital après augmentation pour les non institutionnels.

Le placement garanti sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les souscripteurs à ce placement s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période de 12 mois à partir de la date de la première cotation en Bourse.

Les souscripteurs dans le cadre du Placement Garanti n'auront pas le droit de souscrire dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et inversement.

Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du placement garanti pourraient être affectés à la catégorie B, puis C de l'Offre à Prix Ferme.

Transmission des demandes:

A l'issue de l'opération de Placement, BNA Capitaux - intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de BNA Capitaux et comporter son cachet.

Le résultat du placement fera l'objet d'un avis publié aux Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF, le jour de la déclaration du résultat de l'Offre.

Soumission et vérification des demandes :

L'état récapitulatif relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de souscription dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet.

7- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti, le résultat de l'Offre au public fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription sont frappées.

8- Règlement des espèces et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités souscrites retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du 07/08/2013 aux actions anciennes de la société « Best Lease », le code ISIN TN0007580012.

La société « Best Lease » s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par la STICODEVAM dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire.

Les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par BNA Capitaux, intermédiaire en Bourse.

9- Cotation des titres

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse de Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié aux Bulletins Officiels de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et du Conseil du Marché Financier.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis aux bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

10- Avantage fiscal

Il est à signaler que l'article 1er de la loi n° 2010-29 du 07 juin 2010, relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la Bourse, stipule que :

«Le taux de l'impôt sur les sociétés prévu par le premier et quatrième alinéa du paragraphe I de l'article 49 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés, est réduit à 20% pour les sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis à condition que le taux d'ouverture du capital au public soit au moins égal à 30%, et ce, pendant cinq ans à compter de l'année de l'admission. Cette réduction est accordée aux sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis au cours de la période allant du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2014 ».

11- Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité pour une période d'un an à partir de la date d'introduction en Bourse des actions de « Best Lease », sera établi entre la BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse et les actionnaires de « Best Lease » : Al Tawfik Development House, Arab Leasing International Finance et Al Baraka Bank portant sur 1 000 000 d'actions et 1 000 000D.

12- Régulation du cours boursier

Les actionnaires de la société « Best Lease » se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir auprès de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier, et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à BNA Capitaux, intermédiaire en Bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Best Lease, 54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle Ville – 1002 Tunis, de BNA Capitaux, intermédiaire en bourse, sise Avenue Tahar HADDAD Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et sur le site de BNA Capitaux: www.bnacapitaux.com.tn.

Les états financiers intermédiaires de Best Lease arrêtés au 30 juin 2013 seront publiés au bulletin officiel du CMF.